

DIRECTION DE LA VIE INSTITUTIONNELLE  
Service des Assemblées

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU**

**JEUDI 19 JANVIER 2017**

**DÉLIBÉRATIONS EXÉCUTOIRES**

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRALT, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LEMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZÉ, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, M. Jacques BOURGOGNE, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, Mme Valérie CORDEBAR, Mme Laurence DELVINCOURT, M. Jean-Luc DUBOIS, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Anne-Marie GERMAIN, M. Jean-Pierre GRISOUARD, Mme Jeanne JACQUET, M. Eric KARIGER, Mme Maryse LADIESSE, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Thierry LECONTE, M. Jean LETISSIER, M. Christophe MADELAIN, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Frédéric MASSONOT, M. François MOURRA, M. Roger PARIS, Mme Aline POUDRAS, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Jean-Pierre RONSEaux, M. Mario ROSSI, Mme Monique ROUSSEL, M. André TETENOIRE, M. Alexandre TUNC, M. Claude VIGNON

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 162      Contre : 0      Abstention : 0

## **TARIFS DES SERVICES PUBLICS**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 juillet 1991 rendant obligatoire l'assujettissement à la TVA des services de distribution d'eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993,

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu l'instruction interministérielle M49 sur la comptabilité des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement,

Vu l'arrêté du 22 février 2008 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution d'eau et d'assainissement des eaux usées,

Vu l'arrêté du 28 avril 2016 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suipe, de la Communauté de communes des Rives de la Suipe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu les délibérations tarifaires en vigueur des entités et personnes morales dissoutes suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les délibérations des collectivités gestionnaires rejoignant la Communauté urbaine du Grand Reims décidant l'adoption des règlements des services d'eau potable et d'assainissement,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des services publics,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

de fixer les tarifs tels qu'annexés à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Jean-Pierre FORTUNÉ**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie CORDEBAR, Mme Anne-Marie GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Alain HIRault, Mme Jeanne JACQUET, M. Franck JACQUET, M. Eric KARIGER, M. Jean LETISSIER, M. Christophe MADELAIN, Mme Véronique MARCHET, M. Germain RENARD, M. Alexandre TUNC

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 178

Contre : 2

Abstention : 3

## INSTITUTION DE LA TAXE DE SÉJOUR AU RÉEL

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2333-26, L2333-31, L2333-34 et suivants, fixant les règles relatives à la taxe de séjour et R2333-43 et suivants,

Vu la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015,

Vu la loi de finances rectificative n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 autorisant les EPCI issus d'une fusion à délibérer sur la taxe de séjour jusqu'au 1er février de l'année au cours de laquelle la fusion produit ses effets,

Vu le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 15 septembre 2016, portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la communauté d'agglomération de Reims Métropole, des communautés de communes de Beine Bourgogne, Champagne Vesle, Fismes Ardre et Vesle, Nord Champenois, Rives de la Suippe, Vallée de la Suippe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville-en-Tardenois,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

### Après en avoir délibéré,

### DECIDE

d'instituer la taxe de séjour au réel sur son territoire,

d'assujettir les catégories d'hébergement suivantes à la taxe de séjour au réel :

- les palaces,
- les hôtels de tourisme,
- les résidences de tourisme,
- les meublés de tourisme,
- les villages de vacances,
- les chambres d'hôtes ;
- les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques,
- les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
- les ports de plaisance.

de percevoir la taxe de séjour du 1<sup>e</sup> janvier au 31 décembre de chaque année,

de fixer les tarifs à :

Catégories d'hébergement	Tarif en euros par nuitée et par personne
Palaces	4,00
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles,	3,00



meublés de tourisme 5 étoiles	
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,25
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,75
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,75
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,75
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 Etoiles	0,55
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,20

de fixer le loyer minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 20 € par nuitée, en application du 4<sup>e</sup> alinéa de l'article L2333-31 du CGCT,

de percevoir la taxe de séjour collectée en application de l'article L2333-34 I du CGCT, par trimestre civil, à terme échu, dans les 30 jours calendaires suivant la fin du trimestre.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Jean-Pierre FORTUNÉ**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUDARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Lissan AFILAL, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Frédéric BARDOUX, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Anne-Marie GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Stéphane GOMBAUD, M. Alain LEQUART, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, M. Frédéric MASSONOT, M. Philippe MERIAUX, Mme Laure MILLER, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Germain RENARD, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 172

Contre : 2

Abstention : 2

## **TAXE D'HABITATION CHOIX DE LA POLITIQUE D'ABATTEMENT**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts notamment l'article 1411, qui précise que pour le calcul de la taxe d'habitation que perçoivent les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, les organes délibérants de ces établissements publics peuvent décider de fixer eux-mêmes le montant des abattements applicables aux valeurs locatives brutes,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Considérant la possibilité pour le Conseil communautaire de mettre en place une politique d'abattement de taxe d'habitation spécifique,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

de fixer la politique d'abattement relative à la taxe d'habitation perçue par la Communauté urbaine du Grand Reims de la manière suivante :

- abattement général à la base (AGB) : 0%,
- abattement pour charges de famille (1 à 2 personnes) : 10%,
- abattement pour charges de famille (plus de 3 personnes) : 15%,
- abattement spécial à la base (ASB) : 5%,
- abattement spécial handicapé (ASH) : 0%.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Jean-Pierre FORTUNÉ**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, Mme Anne-Marie GERMAIN, Mme Patricia GRAIN, M. Franck JACQUET, Mme Michelle LARRERE, M. Christian LASSALLE, M. Antoine LEMAIRE, M. Alain LEQUART, M. Jean LETISSIER, M. Christophe MADELAIN, M. Frédéric MASSONOT, M. Alain MICHELON, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Roger PARIS, M. Jean-Pierre PINON , M. Germain RENARD, M. Claude VIGNON

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 155

Contre : 7

Abstention : 15

**VERSEMENT DESTINÉ AUX TRANSPORTS EN COMMUN  
INSTAURATION DU VERSEMENT TRANSPORT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE  
DU GRAND REIMS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2333-64 et suivants relatifs au versement destiné aux transports en commun,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat mixte de transport suburbain de Reims au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu la loi n°82-1126 du 29 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs,

Vu la circulaire interministérielle DSS/5C/DGCL/2012/43 du 2 avril 2012 relative aux délais de communication des changements de taux de versement transport prévus à l'article 33 de la loi de simplification du droit et d'allègement des démarches administratives du 22 mars 2012,

Vu la délibération de Reims Métropole n°CC-2013-32 du 9 janvier 2013 instaurant le versement transport sur le territoire de Reims Métropole et fixant le taux de versement transport à 1,80 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013,

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat mixte de transport suburbain de Reims n° CS-10-03 du 17 juin 2010 instaurant le versement transport sur la commune de Thillois au taux de 0,50% à compter du 1<sup>er</sup> août 2010,

Considérant que le versement transport est instauré sur les communes de Bétheny, Bezannes, Cernay-les-Reims, Champfleury, Champigny, Cormontreuil, Prunay, Puisieux, Reims, Saint-Brice-Courcelles, Saint-Léonard, Sillery, Taissy, Tinqueux, Trois-Puits, Villers-aux-Nœuds et Thillois,

Considérant qu'il convient d'étendre le versement transport à l'ensemble des communes de la Communauté urbaine du Grand Reims par délibération du Conseil communautaire qui fixe le taux ainsi que la date d'entrée en vigueur de cette taxe compte tenu de l'extension à l'ensemble du territoire de la compétence transports publics,

Considérant que la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 a modifié l'article L.2333-67 CGCT portant de 5 à 12 années la possibilité de lissage du taux de versement transport,

Considérant que l'arrêté du 23 juillet 2014 prévoit que le taux applicable à la retenue pour frais de remboursement de versement transport pour les agents logés et transportés ne peut excéder 0,50%,

Considérant que l'exonération de versement transport peut être accordée par l'établissement public sous réserve que les trois conditions prévues par la loi soient respectées à savoir, le demandeur doit être une association ou une fondation, régie par la loi du 1er juillet 1901, à but non lucratif, reconnue d'utilité publique par un décret en Conseil d'Etat dont l'activité doit être à caractère social,



Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de continuer à appliquer sur les communes de Bétheny, Bezannes, Cernay-les-Reims, Champfleury, Champigny, Cormontreuil, Prunay, Puisieux, Reims, Saint-Brice-Courcelles, Saint-Léonard, Sillery, Taissy, Tinquieux, Trois-Puits et Villers-aux-Nœuds, un taux de versement transport de 1,80% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

de continuer à appliquer sur la commune de Thillois un taux de versement transport de 0,50% à compte du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et jusqu'au 30 juin 2017,

d'instaurer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 sur l'ensemble des communes de la Communauté urbaine du Grand Reims un versement transport,

de fixer le taux du versement transport pour l'ensemble des communes de la Communauté urbaine du Grand Reims à 1,80 %,

de retenir un processus de lissage sur 12 années pour les communes dont le taux de versement transport était inférieur à 1,80% ou n'avait pas été institué avant la création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

en conséquence, d'arrêter les taux de versement transport, selon les communes, sur les 12 années à venir comme suit :

Bétheny, Bezannes, Cernay-les-Reims, Champfleury, Champigny, Cormontreuil, Prunay, Puisieux, Reims, Saint-Brice-Courcelles, Saint-Léonard, Sillery, Taissy, Tinquieux, Trois-Puits, Villers-aux-Nœuds	Thillois	Autres communes
---	----------	-----------------

Date d'effet	TAUX APPLICABLE		
01/07/2017	1,80%	0,61%	0,15%
01/07/2018	1,80%	0,72%	0,30%
01/07/2019	1,80%	0,83%	0,45%
01/07/2020	1,80%	0,93%	0,60%
01/07/2021	1,80%	1,04%	0,75%
01/07/2022	1,80%	1,15%	0,90%
01/07/2023	1,80%	1,26%	1,05%
01/07/2024	1,80%	1,37%	1,20%
01/07/2025	1,80%	1,48%	1,35%
01/07/2026	1,80%	1,58%	1,50%
01/07/2027	1,80%	1,69%	1,65%
01/07/2028 et au-delà	1,80%	1,80%	1,80%

d'autoriser l'établissement des notifications correspondantes auprès des organismes de recouvrement du versement transport ainsi que toutes diligences relatives à l'exécution de la présente délibération.

de fixer le taux de retenue pour frais de remboursement de versement transport pour les agents logés et transportés à 0.50%,

de déléguer à Madame la Présidente la prise en charge des remboursements de cotisations de versement transport indûment versées, ainsi que les décisions d'exonération du versement transport aux personnes morales qui répondent aux critères fixés par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget transport.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget transport.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**La Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims**

**Catherine VAUTRIN**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRAUT, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Lissan AFILAL, M. Franck BAILLY, Mme Caroline BARRÉ, M. Dominique DECAUDIN, Mme Anne-Marie GERMAIN, Mme Michelle LARRERE, M. Thierry LECONTE, M. Alain LEQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, M. Germain RENARD, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN , M. Christian TREMLET

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 179      Contre : 1      Abstention : 0

## **MISE EN PLACE DE MOYENS DE PAIEMENT DES FACTURES PAR LES USAGERS**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu l'avis favorable du Trésorier Principal en date du 13 janvier 2017,

Considérant les différentes possibilités offertes aux usagers d'acquitter leurs factures antérieurement à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant la nécessité de reprendre l'ensemble des moyens de paiement préexistants et d'élargir l'offre à l'ensemble des usagers de la Communauté urbaine Grand Reims,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'autoriser les modes de paiement suivants :

- la carte bancaire,
- la carte bancaire par internet en direct ou via les Titres Payables par Internet en régie ou hors régie,
- le prélèvement,
- les instruments de paiement comme le chèque-vacances, le chèque-emploi service universel (CESU), les chèques lire ou culture, les bons CAF/MSA...

d'autoriser la signature des conventions et actes afférents à ces démarches selon les modèles joints ou figurant sur le site internet des organismes d'affiliation.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget adéquat.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Jean-Pierre FORTUNÉ**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

Mme Caroline BARRÉ, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Anne-Marie GERMAIN, M. Christian LAPOINTE, M. Thierry LECONTE, M. Christophe MADELAIN, Mme Orélie MINGOLLA, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Germain RENARD, M. Jean-Marc ROZE

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 171

Contre : 8

Abstention : 7



## **TRANSFERT DE CHARGES PROTOCOLE FINANCIER GÉNÉRAL**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article L.1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suipe, de la Communauté de communes des Rives de la Suipe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Considérant que tout transfert de compétences entre la Communauté urbaine du Grand Reims et les communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une minoration de l'attribution de compensation,

Considérant que toute restitution de compétences entre la Communauté urbaine du Grand Reims et ses communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation,

Considérant le travail réalisé par les élus du territoire du Grand Reims en 2016 dans l'objectif de définir la méthodologie et le montant des attributions de compensation 2017,

Considérant la volonté des élus de la Communauté urbaine du Grand Reims de s'engager dans un processus de neutralisation fiscale pour les ménages du territoire,

Considérant que, aux termes de l'article L.1609 nonies C du CGI, « le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges »,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'adopter le protocole financier général de la Communauté urbaine du Grand Reims définissant les modalités de détermination des attributions de compensation entre la Communauté urbaine du Grand Reims et les communes,

de prendre acte de l'engagement du processus de neutralisation fiscale telle que définie dans le protocole financier général et inscrire chacune des communes de la Communauté urbaine du Grand Reims dans le processus de validation des attributions de compensation de neutralisation fiscale en qualité de « communes

membres intéressées ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Jean-Pierre FORTUNÉ**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRAUT, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LÉCONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

Mme Caroline BARRÉ, M. Patrick DAHLEM, Mme Anne-Marie GERMAIN, M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, M. Germain RENARD

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes :**

Pour : 178

Contre : 5

Abstention : 7

## **MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suipe, de la Communauté de communes des Rives de la Suipe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Considérant que tout transfert de compétences entre la Communauté urbaine et les communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une minoration de l'attribution de compensation,

Considérant que toute restitution de compétences entre la Communauté urbaine et ses communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation,

Considérant la volonté des élus de la Communauté urbaine du Grand Reims de s'engager dans un processus de neutralisation fiscale pour les ménages du territoire,

Considérant le travail préparatoire réalisé par les élus du territoire du Grand Reims en 2016 dans l'objectif de définir la méthodologie et le montant des attributions de compensation 2017,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

de prendre acte que les attributions de compensation provisoires intègrent les attributions de compensation historiques (pour les communes qui étaient membres d'une communauté à fiscalité professionnelle unique), les attributions de compensation fiscales (pour les communes qui étaient membres d'une communauté de communes à fiscalité additionnelle), les attributions de compensation de neutralisation fiscale et les attributions de compensation liées aux transferts de charges,

de prendre acte que les attributions de compensation définitives seront arrêtées sur la base du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées adopté selon les dispositions du Code général des impôts,

de prendre acte du montant des attributions de compensation provisoires au titre de 2017 des communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims ci-annexées,

de verser, ou de solliciter le versement, de l'attribution de compensation provisoire, hors attribution de

compensation de « neutralisation fiscale », par onzième à compter du mois de février 2017, une régularisation éventuelle pouvant intervenir au mois de décembre 2017 une fois connu le montant définitif de l'attribution de compensation « transfert de charges » 2017,

pour les communes concernées, de verser, ou de solliciter le versement de l'attribution de compensation au titre de la « neutralisation fiscale » par sixième à compter du mois de juillet 2017.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Jean-Pierre FORTUNÉ**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LÉCONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Jean-Marie ALLOUCHERY, Mme Caroline BARRÉ, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Alain LEQUART, M. Christophe MADELAIN,  
M. Frédéric MASSONOT, M. Germain RENARD

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 186

Contre : 2

Abstention : 2



**COMPÉTENCE INCENDIE ET SECOURS  
TRANSFERT DE CHARGES  
CONVENTION DE FINANCEMENT PART CASERNEMENT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie,

Vu la notification de la contribution de la Communauté urbaine au SDIS pour l'année 2017 en date du 19 décembre 2016,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Considérant que le SDIS de la Marne a mis en place, en cas d'opération de grosses réparations, d'extension, de reconstruction ou d'équipement d'un centre d'incendie et de secours d'une participation de la part des communes concernées appelée « part casernement »,

Considérant que la Communauté urbaine se substitue aux communes concernées dans le paiement de cette participation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant que cette participation a vocation à disparaître dès 2018 et qu'il serait inéquitable pour les communes concernées de minorer de manière définitive le montant de leur attribution de compensation,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de retenir le principe selon lequel la « part casernement » des communes concernées sera payée en 2017 par la Communauté urbaine et remboursée par les communes à hauteur des montants suivants :

- Baslieux lès Fismes :	2 736,41 €
- Breuil sur Vesle :	4 964,47 €
- Courlandon :	6 570,36 €
- Courville :	6 882,56 €
- Crugny :	16 472,75 €
- Magneux :	2 737,49 €
- Mont sur Courville :	1 523,86 €
- Montigny sur Vesle :	10 559,10 €
- Romain :	7 219,91 €
- Saint Gilles :	3 650,70 €

- Unchair :	3 857,30 €
- Vandeuil :	5 521,70 €
- Ventelay :	5 348,43 €

d'approuver la convention financière de remboursement par les communes de la part casernement à conclure avec la Communauté urbaine du Grand Reims jointe à la présente délibération,

d'autoriser Madame la Présidente de la Communauté urbaine à signer lesdites conventions ainsi que tout acte afférent.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**La Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims**

**Catherine VAUTRIN**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRAUT, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LÉCONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Thomas DUBOIS, M. Christophe MADELAIN, M. Claude PIQUARD, Mme Aline POUDRAS, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER, M. Gilles WERQUIN

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes :**

Pour : 185

Contre : 0

Abstention : 2

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDRE ET CHÂTILLONNAIS CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES BIENS PROPRES**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-25-1 et L.521126,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2016 mettant fin à la compétence de la Communauté de communes Ardre et Chatillonnais,

Vu la délibération n°16-123 du Conseil communautaire de la communauté de communes Ardre et Châtillonnais du 20 octobre 2016 proposant les règles de répartition de l'actif et du passif entre ses communes membres, dans le cadre de la dissolution de la Communauté de communes Ardre et Châtillonnais,

Considérant que, du fait de la création des nouveaux groupements intercommunaux, la Communauté de communes Ardre et Châtillonnais ne compte plus de communes membres entraînant sa dissolution de fait,

Considérant l'absence de délibérations concordantes des 26 communes membres de la Communauté de communes Ardre et Châtillonnais entraînant une période de liquidation postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et donc, le maintien de la Communauté de communes jusqu'à sa dissolution,

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité de service et de sécuriser les compétences exercées par la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition des biens propres de la Communauté de communes Ardre et Châtillonnais nécessaires à l'exercice des compétences par la Communauté urbaine du Grand Reims au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ainsi que toutes pièces nécessaires aux fins d'exécution de la présente.

Les dépenses et les recettes afférentes à ces biens et compétences seront exécutées par la Communauté urbaine du Grand Reims, le bénéficiaire de la mise à disposition.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Alain TOULLEC**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRALT, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Lissan AFILAL, Mme Caroline BARRÉ, M. Laurent COLAS, M. Christophe MADELAIN, M. Germain RENARD, M. Mario ROSSI, M. Claude VIGNON

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes :**

Pour : 169

Contre : 13

Abstention : 8



**COMPTABLE DU TRÉSOR DE REIMS MUNICIPALE  
TRÉSORIER DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS  
INDEMNITÉ ANNUELLE DE CONSEIL**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 97,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 modifié précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux et plus particulièrement ses articles 3 et 4,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 15 septembre 2016, portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la communauté d'agglomération de Reims-Métropole, des communautés de communes de Beine Bourgogne, Champagne Vesle, Fismes Ardre et Vesle, Nord Champenois, Rives de la Suippe, Vallée de la Suippe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville-en-Tardenois,

Considérant qu'à la suite de la création de la Communauté urbaine du Grand Reims, il convient d'attribuer une indemnité annuelle de conseil au comptable du centre des finances publiques de Reims Municipale, qui exerce effectivement lesdites fonctions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'attribuer au comptable du centre des finances publiques de Reims municipale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et jusqu'à la fin du mandat, une indemnité annuelle de conseil, payable mensuellement, pour un montant de 698,71 € brut mensuel. Ce montant sera actualisé en fonction de l'évolution de l'indice minimum de la fonction publique territoriale, soit à ce jour, l'indice brut 100 et l'indice majoré 203.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Jean-Pierre FORTUNÉ**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LÉCONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Christophe MADELAIN

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 196      Contre : 0      Abstention : 0

**Détails des votes** : Votes dissociés.

Indemnités de la Présidente : vote électronique : POUR : 167, CONTRE : 11, ABSTENTION : 17, Ne prend pas part au vote : Mme Caroline BARRÉ, Mme Anne MOYAT

Autres indemnités : vote à main levée : unanimité.

## **ELUS COMMUNAUTAIRES INDEMNITÉS DE FONCTION**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-12, L.5215-16 et R.5215-2-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suipe, de la Communauté de communes des Rives de la Suipe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu la loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions et à leurs conditions d'exercice,

Vu le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonction des Présidents et Vice-Présidents des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L.5721-8 du même code,

Considérant que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Président, Vice-Président et conseiller des communautés urbaines de plus de 200 000 habitants sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant qu'il convient de fixer les indemnités de fonction des élus de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

de fixer les indemnités théoriques de la Présidente, des Vice-Présidents et des conseillers communautaires dans la limite des montants prévus par les articles L.5211-12 et L.5215-16 du Code Général des Collectivités Territoriales soit :

- pour la Présidente, au maximum 145 % de l'indice de référence (à ce jour, l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique servant de référence est l'indice brut 1015),
- pour les Vice-Présidents, au maximum 72,50 % de l'indice de référence,
- pour les conseillers communautaires, maximum 6 % de l'indice de référence,
- pour les conseillers communautaires auxquels la Présidente délègue une partie de ses fonctions, une indemnité peut leur être allouée dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale.

Le montant total des indemnités et rémunérations que peut percevoir un élu au titre de ses différents mandats est limité à une fois et demie l'indemnité parlementaire conformément à l'article L. 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. La part excédant ce montant donne lieu à un écrêtement.

de fixer, à compter de la date d'entrée en fonction des élus, les conditions de calcul des indemnités selon le tableau en annexe 1.

Le tableau récapitulant l'ensemble des montants alloués aux membres de l'assemblée figure en annexe 2.

que ces indemnités subiront les évolutions liées à la réglementation.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal .

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**La Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims**

**Catherine VAUTRIN**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRAUT, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

Mme Caroline BARRÉ, M. Cédric CHEVALIER, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Orélie MINGOLLA, M. Franck NOEL

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 188

Contre : 2

Abstention : 1



## **EXERCICE DU MANDAT FORMATION DES ÉLUS**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2123-18-1-1, L.2121-13-1, L.2123-12 à L.2123-14,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suipe, de la Communauté de communes des Rives de la Suipe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Considérant que les membres du conseil ont droit à une formation adaptée à leur fonction et qu'il appartient au conseil de délibérer sur l'exercice de ce droit, de déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- de mettre en œuvre le droit à la formation des membres du Conseil communautaire dans les conditions fixées par la loi :

d'arrêter les orientations de formation suivantes : les formations ouvertes aux membres du Conseil doivent leur permettre de développer des connaissances et des compétences liées à leurs fonctions, notamment dans les domaines en lien avec l'intercommunalité et les compétences exercées par la Communauté urbaine.

de prendre en charge, outre les dépenses de formation proprement dites, les frais de déplacement et de séjour, ainsi que, le cas échéant, la compensation des pertes de revenus dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**La Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims**

**Catherine VAUTRIN**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

Mme Caroline BARRÉ, M. Christophe MADELAIN, M. Claude VIGNON

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 193

Contre : 0

Abstention : 1

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES  
CRÉATION  
MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-5, L.1414-2 et D.1411-3 à 5,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Considérant que suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient de créer une commission d'appel d'offres,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions de dépôt des listes de candidats qui peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de créer la commission d'appel d'offres et de fixer les modalités de dépôt des listes en vue de l'élection de ses membres, à savoir :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir,
- elles peuvent être déposées sur le bureau de l'assemblée, jusqu'à l'ouverture de la séance au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**La Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims**

**Catherine VAUTRIN**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.]

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRAUT, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LÉCONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

Mme Caroline BARRÉ, M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes :**

Pour : 194

Contre : 0

Abstention : 0



**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC  
COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS  
CRÉATION  
MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-5, D.1411-3 à 5,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Considérant que cette commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou par son représentant, président, de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein, et de 5 membres suppléants désignés selon les mêmes modalités, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant que suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient de créer une nouvelle Commission d'ouverture des plis,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions de dépôt des listes de candidats, qui peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de créer la Commission d'ouverture des plis,

de fixer, conformément à l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'ouverture des plis :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir,
- elles peuvent être déposées sur le bureau de l'assemblée, jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

## **La Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims**

**Catherine VAUTRIN**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.]

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

Mme Caroline BARRÉ, M. Jean-Louis FARARD, M. Damien GIRARD, M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND, M. Alphonse SCHWEIN , M. Eric VERDEBOUT

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes :**

Pour : 186

Contre : 2

Abstention : 2

## **ORGANISMES EXTÉRIEURS DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-33 et L.1524-5,

Vu les textes règlementaires ainsi que les statuts régissant lesdits organismes,

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la Communauté urbaine du Grand Reims au sein de divers organismes extérieurs,

Considérant qu'il peut être procédé à ces désignations par un vote à main levée,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

de renoncer au scrutin secret pour la désignation de ces représentants,

de désigner, pour représenter la Communauté urbaine du Grand Reims, au sein des organismes et établissements suivants :

#### **- Syndicat mixte du Parc naturel de la Montagne de Reims (5 titulaires) :**

Thomas Dubois (Sillery)	Laure Miller (Reims)
Serge Hiet (Val de Vesle)	Annie Perrard (Ecueil)
Guillaume Michaux (Beine Nauroy)	

#### **- Syndicat mixte du Nord Rémois**

Comité (14 titulaires) :

Xavier Albertini (Reims)	Alain Lescouet (Saint-Brice-Courcelles)
Daniel Chartier (Lavannes)	Guy Riffé (Isles sur Suipe)
Cédric Chevalier (Saint-Léonard)	Arnaud Robinet (Reims)
Yves Detraigne (Witry-les-Reims)	Pascal Thiébeau (Pomacle)
Franck Gureghian (Auménancourt)	Catherine Vautrin (Reims)
Yannick Kerharo (Bazancourt)	Claude Vignon (Heutrégiville)
Jean-Paul Lemoine (Bourgogne-Fresne)	Alain Wanschoor (Bétheny)

Bureau (6 titulaires parmi les membres du comité)

Daniel Chartier (Lavannes)	Guy Riffé (Isles sur Suipe)
Yves Detraigne (Witry-les-Reims)	Catherine Vautrin (Reims)
Yannick Kerharo (Bazancourt)	Alain Wanschoor (Bétheny)

#### **- Syndicat mixte de l'aménagement de l'Ardre (23 titulaires, 23 suppléants)**

<b>Titulaires</b>	
Bruno Ariston (Brouillet)	Lionel Houzet (Chaumuzy)
François-Xavier Bouvy (Courville)	Gilbert Hubert (Saint Gilles)
Jean-Luc Clauzel (Chambrezy)	Arnaud Leclere (Bligny)

Valérie Cordebar (Courtagon)	Bernard Lemaire (Treslon)
Denis Cugnet (Mont sur Courville)	Mickaël Marlette (Crugny)
Alain De Ceuleneer (Poilly)	Yves Michelet (Faverolles et Coëmy)
Michel Delbart (Ville en Tardenois)	Marie-Bernadette Neyrinck (Tramery)
Bernard Derty (Fismes)	Jean-Pierre Pinon (Fismes)
Dominique Donzel (Fismes)	Didier Primault (Sermiers)
Régis Dubois (Savigny sur Ardres)	Jean-Pierre Simon (Serzy et Prin)
Jean-Louis Farard (Pourcy)	Marie-Lise Truchon (Marfaux)
Isabelle Fourquet (Sarcy)	

<b>Suppléants</b>	
Paul-Vincent Ariston (Brouillet)	Charles Gossard (Fismes)
Thierry Barba (Ville en Tardenois)	Anthony Jazet (Chambrecy)
Vincent Bennezon (Courville)	Vincent Jourdan (Courtagon)
Guy Boutillier (Marfaux)	Christiane Lasseaux (Tramery)
Jean-Marc Bouvy (Mont sur Courville)	Laurette Lecom père (Faverolles et Coëmy)
Dominique Cabrouillet (Serzy et Prin)	Jérôme Mauprivez (Poilly)
Lucien Carbonnier (Treslon)	Cédric Neyer (Sermiers)
Marcel Courleux (Pourcy)	Denis Radin (Savigny-sur-Ardres)
Jean-Luc Crety (Chaumuzy)	Michel Sicre (Bligny)
Jean-Noël Dubois (Crugny)	Evelyne Velly (Saint Gilles)
Estelle Ducrot (Sarcy)	Annick Della Zuana (Fismes)
Jean-Marie Gasirou (Fismes)	

**- SIABAVE (48 représentants)**

Valérie Beauvais (Reims)	Michelle Larrère (Reims)
Maurice Benoist (Tingueux)	Cédric Lattuada (Reims)
Pierre Benoit (Muizon)	Frédéric Lepad (Prunay)
Francis Blin (Trigny)	Claude Lesage (Châlons sur Vesle)
Valérie Chaumet (Sept Saulx)	Catherine Malaisé (Prouilly)
Cédric Chevalier (Saint-Léonard)	Christophe Maréchaux (Champigny)
Alain Coscia-Moranne (Montigny sur Vesle)	Jean Marx (Cormontreuil)
Michel Credot (Jonchery sur Vesle)	Patrick Maujean (Bezannes)
Bernard Derty (Fismes)	Laure Miller (Reims)
Alban Dominicy (Reims)	François Mourra (Vandeuil)
Dominique Donzel (Fismes)	Anne Moyat (Romain)
Bertrand Duc (Reims)	Jean-Pierre Pinon (Fismes)
Thomas Dubois (Sillery)	Jean-Pierre Prévost (Courlondon)
Jean-Pierre Fortuné (Tingueux)	Chantal Ravier (Saint-Brice-Courcelles)
Jean-Louis Gadret (Trois-Puits)	Arnaud Robinet (Reims)
Richard Gauthier (Thillois)	Gilles Rousseau (Merfy)
Anne-Marie Germain (Villers-aux-Nœuds)	André Secondé (Puisieux)
Jacques Gragé (Verzenay)	Michel Sicre (Bligny)
Patricia Grain (Reims)	André Tetenoire (Beaumont sur Vesle)
Christian Hachet (Sillery)	Sylvie Thourault (Taissy)
Didier Hauptert (Lavannes)	Alexandre Tunc (Reims)
Serge Hiet (Val de Vesle)	André Van Campennolle (Cormontreuil)
Alain Hirault (Champfleury)	Catherine Vautrin (Reims)
Gérard Joubert (Unchair)	Claude Vignon (Heutregiville)

**- Office de tourisme de l'agglomération de Reims (14 titulaires, 14 suppléants) :**

<b>Titulaires</b>	
Jean-Pierre Belfie (Bezannes)	Patrice Mousel (Warmeriville)
David Chatillon (Reims)	Jean-Pierre Pinon (Fismes)
Catherine Coutant (Reims)	Arnaud Robinet (Reims)
Dominique Décaudin (Cormicy)	Jean-Pierre Ronseaux (Gueux)
Thomas Dubois (Sillery)	Philippe Salmon (Crugny)
Serge Hiet (Val de Vesle)	Philippe Soter (Prosnes)
Guillaume Michaux (Beine Nauroy)	Catherine Vautrin (Reims)

<b>Suppléants</b>	
Valérie Beauvais (Reims)	Pascal Labelle (Reims)
Patrick Bedek (Cernay-lès-Reims)	Bernard Landureau (Reims)
Saïda Berthelot (Reims)	Frédéric Lepad (Prunay)
Touria Douah (Reims)	Jocelyne Lhotel (Reims)
Kim Duntze (Reims)	Nathalie Malmberg (Reims)
Nadine Feron (Tingueux)	Dominique Perrin-Netzer (Cormontreuil)
Alain Hirault (Champfleury)	Mario Rossi (Reims)

**- Agence d'urbanisme de la Région de Reims (16 représentants)**

Jean-Pierre Belfie (Bezannes)	Eric Quénard (Reims)
Luc Bzdak (Coulommès la Montagne)	Jean-Marc Roze (Reims)
Cédric Chevalier (Saint-Léonard)	Philippe Salmon (Crugny)
Jean-Pierre Fortuné (Tingueux)	Alphonse Schwein (Vaudesincourt)
Pierre Georgin (Champigny)	Alain Toullec (Rilly la Montagne)
Damien Girard (Pontfaverger)	Catherine Vautrin (Reims)
Eric Kariger (Bourgogne-Fresne)	Evelyne Velly (Saint-Gilles)
Antoine Lemaire (Saint-Thierry)	Alain Wanschoor (Béthény)

**- Syndicat mixte scolaire de Fismes (37 représentants)**

Bruno Ariston (Brouillet)	Catherine Malaisé (Prouilly)
Franck Arnould (Fismes)	Frédéric Mauvezin (Courlondon)
Yves Baudin (Unchair)	Philippe Mériaux (Courlondon)
Hélène Bereaux (Fismes)	François Mourra (Vandeuil)
Francky Caron (Magneux)	Anne Moyat (Romain)
Michel Credot (Jonchery-sur-Vesle)	Anne-Marie Noirel (Montigny-sur-Vesle)
Hervé Decarpenterie (Breuil-sur-Vesle)	Jean-Pierre Pinon (Fismes)
Annick Della Zuana (Fismes)	Nadine Poulain (Jonchery-sur-Vesle)
Jean-Luc Dubois (Arcis-le-Ponsart)	Pierre Réant (Hourges)
Sylvie Durand (Courville)	Philippe Salmon (Crugny)
Caroline Gachet (Fismes)	Angelina Schires (Fismes)
Jean-Marie Gasirou (Fismes)	Jean-Pierre Segui (Crugny)
Nadine Guthertz (Fismes)	Natacha Tassoti (Fismes)
Michel Hannotin (Jonchery-sur-Vesle)	Daniel Vaquette (Pévy)
André Hubert (Bouvancourt)	Evelyne Velly (Saint-Gilles)
Thierry Leconte (Montigny-sur-Vesle)	Marcel Vergez (Ventelay)
Marie-Claire Lesieur (Fismes)	Nathalie Vitu (Bailleux les Fismes)
Geneviève Loison (Prouilly)	Christelle Williot (Montigny-sur-Vesle)
Jacqueline Lopata (Mont sur Courville)	

**- Office de tourisme de Fismes et sa région (4 représentants)**

Marcel Bencivengo (Unchair)	Jean-Pierre Pinon (Fismes)
Michel Hannotin (Jonchery sur Vesle)	Philippe Salmon (Crugny)

**- Hôpital de Fismes (1 représentant)**

Michel Hannotin (Jonchery sur Vesle)
--------------------------------------

**- Centre hospitalier régional universitaire de Reims (1 représentant)**

Catherine Vautrin (Reims)
---------------------------

**- Syndicat scolaire de Sommepey-Tahure (1 représentant) :**

Nicole Chovet (St Souplet sur Py)
-----------------------------------

**- Assemblée des communautés de France – AdCF (1 représentant)**

Catherine Vautrin (Reims)
---------------------------

**- Invest in Reims (10 représentants)**

Jean-Pierre Belfie (Bezannes)	Jean Marx (Cormontreuil)
David Chatillon (Reims)	Jean-Pierre Pinon (Fismes)
Pierre Georgin (Champigny)	Arnaud Robinet (Reims)

Jean-Pierre Fortuné (Tingueux)	Alain Toullec (Rilly la Montagne)
Pascal Lorin (Aubérive)	Catherine Vautrin (Reims)

**- NEOMA Business School (1 représentant au Conseil d'administration, 1 représentant à l'Assemblée générale)**

Conseil d'administration	Assemblée générale
Arnaud Robinet (Reims)	Catherine Vautrin (Reims)

**- Ecole supérieure d'art et de design – ESAD (3 titulaires, 3 suppléants)**

Titulaires	Suppléants
Frédéric Bardoux (Reims)	Alban Dominicy (Reims)
Catherine Coutant (Reims)	Mario Rossi (Reims)
Arnaud Robinet (Reims)	Catherine Vautrin (Reims)

**- Université de Reims Champagne Ardenne – URCA (1 titulaire, 1 suppléant)**

Titulaire	Suppléant
Arnaud Robinet (Reims)	Cédric Chevalier (Saint Léonard)

**- Université de Champagne – COMUE (1 titulaire, 1 suppléant)**

Titulaire	Suppléant
Arnaud Robinet (Reims)	Cédric Chevalier (Saint Léonard)

**- SAEM AGENCIA**

Conseil d'administration (10 représentants)

Xavier Albertini (Reims)	Nathalie Miravete (Reims)
Valérie Beauvais (Reims)	Jean-Pierre Ronseaux (Gueux)
Jean-Pierre Belfie (Bezannes)	Jean-Marc Roze (Reims)
Benjamin Develey (Reims)	Alain Toullec (Rilly la Montagne)
Pierre Georgin (Champigny)	Alain Wanschoor (Béthény)

Assemblée générale (1 titulaire, 1 suppléant) :

Titulaire	Suppléant
Jean-Marc Roze (Reims)	André Secondé (Puisieux)

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**La Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims**

**Catherine VAUTRIN**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.



Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LÉCONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

Mme Caroline BARRÉ, M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 194

Contre : 0

Abstention : 0

## **COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES CRÉATION ET COMPOSITION**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts notamment l'article 1609 nonies C IV,

Vu la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu les conclusions des groupes de travail transfert de charges,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de créer et de fixer la composition de la commission à la majorité des deux tiers,

Considérant que la commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque commune disposant au moins d'un représentant,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

de créer, entre la Communauté urbaine du Grand Reims et les communes membres, une commission locale d'évaluation des transferts de charges au sens de l'article 1609 NONIES C IV du Code Général des impôts,

que cette commission sera composée de 157 membres,

que chaque conseil municipal est représenté comme suit :

- Reims : 10 membres,
- Tinquieux : 3 membres,
- Bétheny, Cormontreuil, Fismes : 2 membres par commune,
- Autres communes : 1 membre par commune

que chacun des Maires des communes de la communauté urbaine du Grand Reims pourra désigner le ou les membre(s) de la CLECT selon la forme qu'il souhaite retenir.

que, en l'absence de désignation du maire dans un délai de 15 jours après l'adoption de la présente délibération soit le 6 février 2017, le maire et, le cas échéant son (ses) adjoint(s) dans l'ordre du tableau

seront réputés désignés en qualité de membre(s) titulaire(s) de la CLECT,

que, dans l'attente de la désignation du président de la CLECT par cette dernière, les membres de la CLECT seront convoqués à la première réunion de cette dernière par la Présidente de la Communauté urbaine.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**La Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims**

**Catherine VAUTRIN**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRALT, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Caroline BARRÉ, M. Francis BLIN, M. Daniel CHARTIER, M. Richard FERNANDEZ, M. Stéphane GOMBAUD, M. Christian LAPOINTE, M. Alain LESCOUET, M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 187

Contre : 0

Abstention : 0

## **TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Considérant la création de la Communauté urbaine du Grand Reims au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant que plusieurs communautés ayant fusionné transmettaient déjà leurs actes au contrôle de légalité par le biais d'une procédure dématérialisée,

Considérant qu'il convient de signer une convention entre l'Etat – Préfecture de la Marne et la Communauté urbaine du Grand Reims pour permettre la télétransmission des actes de la nouvelle communauté,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'autoriser Madame la Présidente à signer avec Monsieur le Préfet de la Marne la convention relative à la mise en œuvre de la télétransmission des actes de la Communauté urbaine du Grand Reims au contrôle de légalité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**La Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims**

**Catherine VAUTRIN**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.



Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LÉCONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

Mme Caroline BARRÉ, M. Serge HIET, M. Christophe MADELAIN, M. Guillaume MICHAUX, Mme Claudine NORMAND

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 190

Contre : 1

Abstention : 1

## ETAT DES EMPLOIS

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.5211-41-3,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire interministérielle du 23 mars 1996 fixant l'état des emplois, à compter du 1er janvier 1996, modifiée,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création au 1<sup>er</sup> janvier 2017 du nouvel établissement public de coopération intercommunal issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la communauté d'agglomération de Reims Métropole, des communautés de communes Beine Bourgogne, Champagne Vesle, Nord Champenois, Fismes Ardre et Vesle, Vallée de la Suipe, Rives de la Suipe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville-en-Tardenois,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences et de répartition des agents de la Communauté de communes Ardre et Chatillonnais au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu les délibérations sur l'état des emplois des établissements publics de coopération intercommunale préexistants (communautés de communes, communauté d'agglomération Reims métropole, syndicats intercommunaux),

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de créer et de supprimer les emplois de la collectivité,

Considérant d'une part les nécessités d'organisation des services et d'autre part l'évolution des carrières des agents,

Considérant que les agents des établissements publics de coopération intercommunale préexistants au processus de fusion-extension relèvent dorénavant de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un état des emplois pour la Communauté urbaine du Grand Reims qui prenne en compte l'ensemble de ses agents,

Considérant les transferts d'agents communaux liés aux compétences obligatoires exercées par la Communauté urbaine du Grand Reims notamment en ce qui concerne la voirie et l'urbanisme,

Considérant la nécessité de renouveler la création des emplois fonctionnels et donc d'acter de leur création dans le cadre de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant l'absence de comité technique élu suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims et l'organisation en cours des élections professionnelles visant à désigner les membres du futur comité technique,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

## DECIDE

1) de constater que les emplois permanents énoncés à l'annexe 1 relèvent de l'état des emplois de la Communauté urbaine du Grand Reims à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et que ces emplois sont ainsi créés à son tableau des emplois,

2) Le recrutement par voie de transfert sur les emplois permanents suivants existant au tableau des emplois de l'annexe 1 d'agents en contrat à durée indéterminée exerçant les fonctions suivantes :

chargé de communication, au service de la communication interne et rémunéré sur la base de l'indice majoré 1066,

responsable achats, à la direction contrôle de gestion, conseil à l'achat, organisation et qualité et rémunéré sur la base de l'indice majoré 784,

réfèrent informatique, à la direction des systèmes d'information et des télécommunications et rémunéré sur la base de l'indice majoré 520 et 527 à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017,

attaché de presse, à la direction de la communication et rémunéré sur la base de l'indice majoré 854,

psychologue médiateur, à la direction des ressources humaines et rémunéré sur la base de l'indice majoré 1189,

technicien informatique, à la direction des systèmes d'information et des télécommunications et rémunéré sur la base de l'indice majoré 470,

graphiste, à la direction de la communication et rémunéré sur la base de l'indice majoré 773,

opérateur PAO (publication assistée par ordinateur), à la direction de la communication et rémunéré sur la base de l'indice majoré 687,

chef de projet commerce et artisanat, à la direction du développement économique, de l'enseignement supérieur et des relations internationales et rémunéré sur la base de l'indice majoré 532 avec un régime indemnitaire correspondant à celui d'un attaché territorial chef de projet,

chargé de communication, à la direction de la communication et rémunéré sur la base de l'indice majoré 890,

attaché de presse chargé d'opérations, à la direction de la communication et rémunéré sur la base de l'indice majoré en vigueur à la date de la présente délibération du 9<sup>e</sup> échelon du grade d'attaché territorial avec un régime indemnitaire correspondant à celui d'un attaché territorial chef de projet,

chef de projet économie endogène, à la direction du développement économique, de l'enseignement supérieur et des relations internationales et rémunéré sur la base de l'indice majoré en vigueur à la date de la présente délibération du 4<sup>e</sup> échelon du grade d'attaché territorial avec un régime indemnitaire correspondant à celui d'un attaché territorial responsable de secteur,

chef de projet commerce et artisanat, à la direction du développement économique, de l'enseignement supérieur et des relations internationales et rémunéré sur la base de l'indice majoré en vigueur à la date de la présente délibération du 4<sup>e</sup> échelon du grade d'attaché territorial avec un régime indemnitaire correspondant à celui d'un attaché territorial responsable de secteur,

attaché collaborateur de marchés publics, à la direction juridique et rémunéré sur la base de l'indice majoré en vigueur à la date de la présente délibération du 4<sup>e</sup> échelon du grade d'attaché territorial avec un régime indemnitaire correspondant à celui d'un attaché territorial responsable de secteur,

ingénieur directeur, à la direction des systèmes d'information et des télécommunications et rémunéré sur la base de l'indice majoré 1034 avec un régime indemnitaire correspondant à celui de directeur,

ingénieur – automaticien des sites industriels, à la direction de l'eau et de l'assainissement et rémunéré sur la base de l'indice majoré en vigueur à la date de la présente délibération du 3<sup>e</sup> échelon du grade d'ingénieur territorial et avec un régime indemnitaire correspondant à celui d'un ingénieur territorial responsable de

secteur,

responsable scientifique d'opération – spécialité archéoanthropologie et rémunéré sur la base de l'indice majoré en vigueur à la date de la présente délibération du 4<sup>e</sup> échelon du grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine avec le régime indemnitaire lié à ce grade,

responsable scientifique d'opération – spécialité archéozoologie et rémunéré sur la base de l'indice majoré en vigueur à la date de la présente délibération du 4<sup>e</sup> échelon du grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine avec le régime indemnitaire lié à ce grade,

Pôles territoriaux :

Cadre d'emplois	Nbre d'agents
Secrétaires de mairie territoriaux.....	1
Adjoints administratifs territoriaux.....	3
Adjoints d'animation territoriaux.....	8
Adjoints techniques territoriaux.....	8
Agents sociaux territoriaux.....	1
ATSEM territoriaux.....	3
Assistants d'enseignement artistique territoriaux	1
Auxiliaires de puériculture territoriaux.....	2

3) Le recrutement par voie de transfert d'agents sur la base de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée sur des emplois existant au tableau des emplois figurant à l'annexe 1.

Ces emplois existants au tableau des emplois devraient être pourvus par voie statutaire. Cependant, compte tenu de la nature même des fonctions exercées et en raison de l'absence de candidatures de titulaires adaptées, malgré la publicité de la vacance d'emploi, le recrutement sur lesdits emplois s'est effectué par voie contractuelle conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. Les agents contractuels recrutés sur ces emplois sont rémunérés de la manière suivante :

directeur de la communication rémunéré sur la base de l'indice majoré 783 avec un régime indemnitaire correspondant à celui d'un directeur,

chef de service communication multimédia, à la direction de la communication et rémunéré sur la base de l'indice majoré 626 avec un régime indemnitaire correspondant à celui d'un attaché territorial chef de service,

journaliste rédacteur, à la direction de la communication et rémunéré sur la base de l'indice majoré du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'attaché territorial avec un régime indemnitaire correspondant à celui d'un attaché territorial responsable de secteur,

contrôleur de gestion, à la direction contrôle de gestion, conseil à l'achat, organisation et qualité et rémunéré sur la base de l'indice majoré du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'attaché territorial avec un régime indemnitaire correspondant à celui d'un attaché territorial responsable de secteur,

chef de projet communication, à la direction de la communication et rémunéré sur la base de l'indice majoré du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'attaché territorial avec un régime indemnitaire correspondant à celui d'un attaché territorial responsable de secteur,

responsable fiscalité dotations, à la direction des finances et rémunéré sur la base de l'indice majoré 383 avec un régime indemnitaire correspondant à celui d'un attaché territorial responsable de secteur,

gestionnaire de réseaux sociaux, à la direction de la communication et rémunéré sur la base de l'indice majoré 431 avec un régime indemnitaire correspondant à celui d'un attaché territorial chef de service,

gestionnaire de réseaux sociaux, à la direction de la communication et rémunéré sur la base de l'indice majoré en vigueur à la date de la présente délibération du 3<sup>e</sup> échelon du grade d'attaché territorial avec un régime indemnitaire correspondant à celui d'un attaché territorial responsable de secteur,

attaché chargé de missions d'informatique financière, fonctionnelle et décisionnelle, à la direction des finances et rémunéré sur la base de l'indice majoré en vigueur à la date de la présente délibération du 5<sup>e</sup> échelon du grade d'attaché territorial avec un régime indemnitaire correspondant à celui d'un attaché territorial responsable de secteur,

chef de projet – projet urbain centre gare, à la direction des déplacements et des études sur les espaces publics et rémunéré sur la base de l'indice majoré 349 avec un régime indemnitaire correspondant à celui d'un ingénieur territorial responsable de secteur,

ingénieur – protection de la ressource en eau, à la direction de l'eau et de l'assainissement, et rémunéré sur la base de l'indice majoré 349 territorial avec un régime indemnitaire correspondant à celui d'un ingénieur territorial responsable de secteur,

ingénieur – chargé de mission prévention des déchets, à la direction des déchets et de la propreté, et rémunéré sur la base de l'indice majoré 380 du grade d'ingénieur territorial avec un régime indemnitaire correspondant à celui d'un ingénieur territorial responsable de secteur,

ingénieur transports publics, à la direction des déplacements et des études sur les espaces publics et rémunéré sur la base de l'indice majoré en vigueur à la date de la présente délibération du 3<sup>e</sup> échelon du grade d'ingénieur territorial et du 4<sup>e</sup> échelon du même grade à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 avec un régime indemnitaire correspondant à celui d'un ingénieur territorial responsable de secteur,

ingénieur responsable STEP/SLS, à la direction de l'eau et de l'assainissement et rémunéré sur la base de l'indice majoré 496 avec un régime indemnitaire correspondant à celui d'un ingénieur territorial responsable de secteur,

chef de projet études et développement, à la direction des systèmes d'information et des télécommunications et rémunéré sur la base de l'indice majoré en vigueur à la date de la présente délibération du 6<sup>e</sup> échelon du grade d'ingénieur territorial avec un régime indemnitaire correspondant à celui d'un ingénieur territorial responsable de secteur,

attaché de conservation du patrimoine responsable adjoint de fouilles, à la direction de l'urbanisme, de l'aménagement urbain et de l'archéologie et rémunéré sur la base de l'indice majoré 371 avec le régime indemnitaire lié à ce grade et ces fonctions,

attaché de conservation du patrimoine responsable adjoint de fouilles, à la direction de l'urbanisme, de l'aménagement urbain et de l'archéologie et rémunéré sur la base de l'indice majoré 371 avec le régime indemnitaire lié à ce grade et ces fonctions,

attaché de conservation du patrimoine responsable adjoint de fouilles, à la direction de l'urbanisme, de l'aménagement urbain et de l'archéologie et rémunéré sur la base de l'indice majoré 371 avec le régime indemnitaire lié à ce grade et ces fonctions,

attaché de conservation du patrimoine responsable adjoint de fouilles, à la direction de l'urbanisme, de l'aménagement urbain et de l'archéologie et rémunéré sur la base de l'indice majoré 371 avec le régime indemnitaire lié à ce grade et ces fonctions,

archéologue responsable d'opération, à la direction de l'urbanisme, de l'aménagement urbain et de l'archéologie et rémunéré sur la base de l'indice majoré en vigueur à la date de la présente délibération du 3<sup>er</sup> échelon du grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine avec le régime indemnitaire lié à ce grade et ces fonctions.

4) de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services de 150 000 à 400 000 habitants et 4 emplois fonctionnels de directeurs généraux adjoints de 150 000 à 400 000 habitants.

Ces emplois pourront être indifféremment pourvus sur la base du recrutement direct (article 47 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) ou par voie de détachement sur emploi fonctionnel.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal et aux budgets annexes.

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Vincent VESTRAETE**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRAUT, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE



**N'ont pas pris part au vote :**

M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Thomas DUBOIS, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes :**

Pour : 187

Contre : 3

Abstention : 1

**COMITÉ TECHNIQUE**  
**FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL**  
**MAINTIEN DU PARITARISME ET DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ**  
**URBAINE DU GRAND REIMS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 32 et 33,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la communauté d'agglomération de Reims Métropole, des communautés de communes de Beine Bourgogne, Champagne Vesle, Fismes Ardre et Vesle, Nord Champenois, Rives de la Suippe, Vallée de la Suippe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville-en-Tardenois,

Considérant la création de la Communauté urbaine du Grand Reims à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer le nombre de représentants du personnel au comité technique dans une fourchette qui dépend de l'effectif des agents au 1<sup>er</sup> janvier 2017 relevant du comité technique, après consultation des organisations syndicales déclarées ou représentées aux comités techniques,

Considérant que la consultation des organisations syndicales déclarées ou représentées au sein des comités techniques des entités fusionnées est intervenue le 12 décembre 2016,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- de fixer, à 7 le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du comité technique de la Communauté urbaine du Grand Reims, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants titulaires de la Communauté urbaine du Grand Reims égal à celui des représentants du personnel titulaires, soit 7, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- de maintenir le recueil, au sein du comité technique, de l'avis des représentants de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Vincent VESTRAETE**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LÉCONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Bruno ARISTON, M. Frédéric BARDOUX, M. Patrice BARRIER, M. Marcel BENCIVENGO, M. Hervé CHEF, Mme Nicole CHOVET, M. Jean-Claude CLADEL, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, Mme Anny DESSOY, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Jean-Louis FARARD, M. Serge HIET, M. Yannick KERHARO, M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND, M. Germain RENARD, M. Jean-Pierre RONSEaux, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Christophe SACRÉ, M. Alexandre TUNC

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 173      Contre : 2      Abstention : 0

**COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**  
**FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL**  
**MAINTIEN DU PARITARISME ET DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ**  
**URBAINE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 33-1,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et notamment ses articles 28 et 54,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la communauté d'agglomération de Reims Métropole, des communautés de communes de Beine Bourgogne, Champagne Vesle, Fismes Ardre et Vesle, Nord Champenois, Rives de la Suippe, Vallée de la Suippe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville-en-Tardenois,

Considérant la création de la Communauté urbaine du Grand Reims à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer le nombre de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dans une fourchette qui dépend de l'effectif des agents au 1<sup>er</sup> janvier 2017 relevant du CHSCT et de la nature des risques professionnels, après consultation des organisations syndicales déclarées ou représentées aux comités techniques,

Considérant que la consultation des organisations syndicales déclarées ou représentées au sein des comités techniques des entités fusionnées est intervenue le 12 décembre 2016,

Vu l'avis du bureau communautaire du 16 janvier 2017,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de fixer, à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Communauté urbaine du Grand Reims, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants titulaires de la Communauté urbaine du Grand Reims égal à celui des représentants du personnel titulaires et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

de maintenir le recueil, au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, de l'avis des représentants de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Vincent VESTRAETE**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LÉCONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE



**N'ont pas pris part au vote :**

Mme Evelyne BRUSCHI, Mme Maryse LADIESSE, M. Christophe MADELAIN, M. Nicolas MARANDON, Mme Claudine NORMAND

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 180

Contre : 3

Abstention : 9

## **COLLABORATEURS DE CABINET CRÉATION DES EMPLOIS**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le statut de la fonction publique territoriale et notamment l'article 110 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 modifié relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suipe, de la Communauté de communes des Rives de la Suipe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Considérant qu'il convient de recruter des collaborateurs de cabinet,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'autoriser Madame la Présidente à pourvoir à des emplois de cabinet conformément au décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 et notamment son article 13-1 qui prévoit un nombre de sept collaborateurs.

La rémunération individuelle de chaque collaborateur de cabinet est fixée par l'autorité territoriale. Elle comprend un traitement indiciaire, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement y afférents, ainsi que, le cas échéant, des indemnités.

Le traitement indiciaire ne peut en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant soit à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par un fonctionnaire, soit à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité.

d'attribuer mensuellement aux collaborateurs de cabinet des indemnités dans la limite d'un montant maximum de 90 % du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel ou du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité.

Les congés annuels, le congé bonifié, les congés de maladie, le congé pour accident de service et les congés de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant et le temps partiel thérapeutique n'engendrent aucune modulation du régime indemnitaire attribué.

Le montant de ces indemnités sera modulé en fonction de la durée hebdomadaire du travail pour les collaborateurs exerçant leurs fonctions à temps partiel.

Le montant des attributions individuelles sera fixé par arrêté, en tenant compte du niveau de responsabilité exercé et des contraintes y afférentes.

d'inscrire au budget de l'exercice présent et au budget des exercices à venir les crédits nécessaires à la rémunération des emplois de cabinet conformément à la réglementation en vigueur.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Vincent VESTRAETE**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LÉCONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Vincent BENNEZON, Mme Sylvie CARTIN, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, Mme Nicole CHOVET, M. Serge HIET, M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 175

Contre : 4

Abstention : 10

## **EMPLOIS OUVRANT DROIT À L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION FIXATION DES LISTES**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 21,

Vu le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,

Vu l'arrêté ministériel du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la communauté d'agglomération de Reims-Métropole, des communautés de communes de Beine Bourgogne, Champagne Vesle, Fismes Ardre et Vesle, Nord Champenois, Rives de la Suipe, Vallée de la Suipe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville-en-Tardenois,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole n°CC-2016-79 du 27 juin 2016 fixant la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonctions, ainsi que les délibérations existantes des communautés de communes pré-existantes à la fusion,

Considérant la création de la Communauté urbaine du Grand Reims à compter du 1er janvier 2017 et la nécessité de fixer la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction,

Considérant l'absence de comité technique élu suite à la création de la Communauté Urbaine du Grand Reims et l'organisation en cours des élections professionnelles visant à désigner les membres du futur comité technique,

Vu l'avis du bureau communautaire du 17 janvier 2017,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement peut être concédé par nécessité absolue de service entraînant la gratuité du loyer et la liste des logements concédés à ce titre, telle qu'annexée,

de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement peut être concédé selon une convention d'occupation précaire avec astreinte entraînant le paiement d'une redevance égale à 50 % de la valeur locative réelle des locaux occupés et la liste des logements concédés à ce titre, telle qu'annexée,

de préciser que le détail des contraintes qui sont la contrepartie du logement sera déterminé par la fiche de poste et par l'arrêté attribuant un logement par nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire avec astreinte dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal et budgets annexes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Vincent VESTRAETE**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LÉCONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE



**N'ont pas pris part au vote :**

M. Jean-Marie ALLOUCHERY, Mme Saïda BERTHELOT, M. Michel HUTASSE, M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, M. Alphonse SCHWEIN

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 175

Contre : 6

Abstention : 9

## **ATTRIBUTION DES VÉHICULES DE FONCTION**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2123-18-1-1,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes qui explicite les catégories d'agents territoriaux et collaborateurs de cabinet habilités à utiliser un véhicule qualifié de véhicule de fonction compte tenu des obligations liées à leur fonction et à la nécessité de disposer des moyens en adéquation avec la disponibilité demandée dans le cadre de leurs missions,

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu l'arrêté interministériel du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature, en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 15 septembre 2016, portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la communauté d'agglomération de Reims-Métropole, des communautés de communes de Beine Bourgogne, Champagne Vesle, Fismes Ardre et Vesle, Nord Champenois, Rives de la Suippe, Vallée de la Suippe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville-en-Tardenois,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole n° CC-2016-34 du 31 mars 2016 fixant les modalités d'attribution des véhicules de fonction,

Considérant la création de la Communauté urbaine du Grand Reims à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la nécessité de fixer les modalités d'attribution des véhicules de fonction,

Considérant l'absence de comité technique élu suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims et l'organisation en cours des élections professionnelles visant à désigner les membres du futur comité technique,

Considérant que les emplois habilités à utiliser un véhicule de fonction sont limitativement énumérés par la loi du 28 novembre 1990 précitée et concernent des agents recrutés sur un emploi fonctionnel de Directeur général des services et de Directeur général adjoint ainsi qu'un collaborateur de cabinet,

Considérant que ces véhicules de fonction sont utilisés pour des besoins professionnels et à titre privé,

Considérant qu'il est nécessaire de se conformer aux obligations issues de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique concernant l'utilisation des véhicules de fonction par certains agents du Grand Reims occupant un emploi fonctionnel et aux obligations relatives aux avantages en nature telles que définies par l'URSSAF,

Considérant qu'il convient de préciser dans une délibération annuelle les agents et collaborateurs de cabinet qui bénéficient de l'octroi d'un véhicule de fonction ainsi que les conditions de son utilisation,

Considérant que ces véhicules de fonction sont attribués selon les modalités suivantes : usage professionnel pour l'exercice des missions relevant des fonctions, usage à titre privé en dehors du temps de travail à titre

permanent et prise en charge par la collectivité des frais liés à l'utilisation du véhicule,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de fixer la liste des bénéficiaires d'un véhicule de fonction aux agents suivants :

- le directeur de cabinet,
- le directeur général des services,
- les directeurs généraux adjoints suivants :
  - . le directeur général délégué au Développement,
  - . le directeur général délégué aux Ressources,
  - . le directeur général délégué aux Services urbains
  - . le délégué général aux territoires,

selon les modalités d'usage définies par les textes.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal et budgets annexes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Vincent VESTRAETE**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRALT, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Xavier ALBERTINI, M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, M. Alexandre TUNC

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 189

Contre : 1

Abstention : 2

## RÉGIME INDEMNITAIRE

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5111-7,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 88 et 111,

Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes et notamment son article 21,

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°88-631 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°92-4 du 2 janvier 1992 portant attribution d'une prime d'encadrement à certains agents de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°93-55 du 15 janvier 1993 instituant une indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants du second degré,

Vu le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfetures,

Vu le décret n°98-1057 du 16 novembre 1998 relatif au régime indemnitaire de certains personnels paramédicaux civils du ministère de la défense,

Vu le décret n°2000-240 du 13 mars 2000 relatif à l'attribution d'une indemnité spéciale de sujétions à certains agents du ministère chargé de l'agriculture,

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu le décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le décret n°2010-1705 du 30 décembre 2010 relatif à l'indemnité de performance et de fonctions allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts,

Vu le décret n°2013-662 du 23 juillet 2013 modifiant le décret n° 2002-1443 du 9 décembre 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires attribuée aux fonctionnaires des corps de conseillers techniques d'éducation spécialisée et éducateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1404 du 26 novembre 2014 modifiant le décret n°2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 18 octobre 2004 fixant les montants annuels et les modalités d'attribution de l'indemnité forfaitaire pour frais de représentation allouée aux membres du corps préfectoral occupant un poste territorial en métropole,

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application au corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte

des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des assistants de service social des administrations de l'Etat rattachés au ministre de l'intérieur des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministre de l'intérieur des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2015 portant application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2015 pris pour l'application aux agents du corps des techniciens supérieurs du développement durable des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 31 mai 2016 pris pour l'application à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie A des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 portant application au corps des infirmiers de la défense relevant de la catégorie A des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction publique de l'Etat,

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la délibération de Reims Métropole n°CC-156-01 du 18 octobre 2001 portant maintien à titre individuel des avantages acquis,



Vu la délibération de Reims Métropole n°CC-182-05 du 12 juillet 2005 portant application du principe fondamental d'égalité de traitement entre les agents communautaires,

Vu la délibération de Reims Métropole n°CC-90-11 du 20 juin 2011 relative aux modalités de versement d'un complément de rémunération de fin d'année collectivement acquis,

Vu la délibération de Reims Métropole n°CC-91-11 du 20 juin 2011 relative à la confirmation du versement par la collectivité de l'aide de fin d'activité et de son mode de calcul,

Vu la délibération de Reims Métropole n°CC-2012-94 du 25 juin 2012 relative à l'actualisation de la rémunération des agents non titulaires,

Vu la délibération de Reims Métropole n°CC-2013-191 du 16 septembre 2013 relative aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires versées aux agents de catégorie C,

Vu la délibération de Reims Métropole n°CC-2015-65 du 28 mai 2015 relative aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires versées dans le cadre des manifestations et événements,

Vu la délibération de Reims Métropole n°CC-2016- 170 du 12 décembre 2016 relative au régime indemnitaire du personnel communautaire et l'ensemble des délibérations relatives au régime indemnitaire des agents communautaires votées par les communautés de communes et les syndicats intercommunaux préexistants,

Considérant l'absence de comité technique élu suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims et l'organisation en cours des élections professionnelles visant à désigner les membres du futur comité technique,

Considérant qu'une délibération unique sur le régime indemnitaire a pour objet de clarifier et de rassembler l'ensemble des éléments constitutifs du régime indemnitaire de la Communauté urbaine,

Considérant que le dispositif du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) est applicable aux cadres d'emplois lorsque les textes correspondant aux corps de référence de l'Etat sont parus en annexe des arrêtés ministériels pris en application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,

Considérant que le R.I.F.S.E.E.P. est composé de deux parts : une part fixe, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.), et une part variable, le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.),

Considérant que l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) est exclusive de toutes autres primes et indemnités de même nature liées aux grades, métiers, fonctions, responsabilités, sujétions et à la manière de servir,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

## **DECIDE**

1) d'instituer l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.).

Cette indemnité, versée mensuellement, est attribuée aux agents de la Communauté urbaine du Grand Reims :

- titulaires et stagiaires,
- contractuels de droit public relevant de la catégorie A recrutés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 sur le fondement des articles 3-3 et 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- contractuels de droit public relevant de la catégorie A, occupant un poste permanent au 31 décembre 2016 au sein d'un des établissements publics de coopération intercommunale formant la Communauté urbaine du

Grand Reims, lorsqu'une délibération antérieure prévoyait expressément le versement d'un régime indemnitaire,

- contractuels de droit public relevant des catégories A, B et C, reconnus travailleurs handicapés et recrutés sur le fondement de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pendant la période correspondant à la durée de stage prévue par le statut particulier du cadre d'emplois dans lequel ils ont vocation à être titularisés.

L'I.F.S.E. est attribuée à l'ensemble de ces agents relevant des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale éligibles selon les montants de référence figurant dans les tableaux joints en annexe.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonction suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis et/ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés ainsi qu'en fonction de l'expérience professionnelle acquise, selon les modalités prévues dans les tableaux

Les agents contractuels bénéficiant d'un régime indemnitaire sont classés dans le groupe de fonction correspondant à celui d'un agent titulaire exerçant les mêmes fonctions.

Une majoration du montant de l'I.F.S.E. notamment liée à des sujétions particulières est attribuée :

- aux agents de catégorie A, lorsqu'ils exercent par intérim des responsabilités supérieures. Le montant du régime indemnitaire de l'agent pendant cette période d'intérim correspond au régime indemnitaire des fonctions exercées. La période d'intérim sera formalisée par un arrêté,
- aux agents de catégorie B et C, lorsqu'ils exercent par intérim les responsabilités du N+1 de cadre d'emplois supérieur. Le montant du régime indemnitaire de l'agent pendant cette période d'intérim correspond au régime indemnitaire du cadre d'emplois supérieur selon les modalités prévues dans les tableaux joints en annexe,
- aux agents de catégorie B soumis pendant au moins un mois à des sujétions importantes dont le caractère exceptionnel perturbe leur activité normale selon les modalités prévues dans les tableaux joints en annexe,
- aux agents de catégorie B et ceux relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise, lorsqu'ils encadrent directement des agents selon les modalités prévues dans les tableaux joints en annexe,
- aux agents lorsqu'ils subissent une perte de rémunération résultant de la modification d'une organisation de travail, d'un reclassement rendu obligatoire ou de l'évolution de la réglementation. Dans ces 3 situations, la majoration du régime indemnitaire prend la forme d'une « indemnité compensatrice » de la perte de rémunération subie.

Cette indemnité compensatrice peut être versée à l'ensemble des agents de droit public occupant un poste permanent, à l'exclusion des agents recrutés sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Son montant est fixe.

- aux agents titulaires et stagiaires affectés au traitement de l'information, de manière continue et spécifique, dans les centres automatisés de traitement de l'information. La majoration du régime indemnitaire prend la forme d'une « prime de traitement de l'information » qui est versée mensuellement selon les modalités suivantes :

NIVEAU HIERARCHIQUE MAXIMUM	METIERS	MONTANTS MENSUELS BRUTS (en euros)	DUREE DE PERCEPTION
Cadres d'emplois de la catégorie C	Agent de traitement	151,80	1 an
		160,08	2 ans
		179,40	après 3 ans
Cadres d'emplois de la catégorie B	Programmeur et pupitreur	256,68	1 an
		298,08 345,00	1 an et 6 mois après 2 ans et 6 mois
	Chef programmeur	391,92	3 ans
		422,28	après 3 ans
Cadres d'emplois de la catégorie A	Chef d'exploitation	405,72	3 ans
		518,88	après 3 ans
	Programmeur de système d'exploitation	383,64	1 an
		447,12 518,88	1 an et 6 mois après 2 ans et 6 mois
	Analyste	229,08	2 ans
		259,44 325,68	2 ans après 4 ans
Chef de projet informatique	383,64	1 an	
	425,04 518,88	1 an et 6 mois après 2 ans et 6 mois	

- aux agents de catégorie C relevant de la filière technique et accomplissant des travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants dans le cadre de leur métier exercé à titre principal selon les modalités suivantes :

METIERS	MONTANTS ANNUELS BRUTS (en euros)	MONTANTS MENSUELS BRUTS (en euros)
Agent chargé de la pré-collecte	228,00	19,00
Agent chargé du contrôle en eau potable, en assainissement collectif et non collectif	228,00	19,00
Agent d'animation services techniques	228,00	19,00
Agent de relève des compteurs d'eau	228,00	19,00
Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers	456,00	38,00
Agent d'exploitation et maintenance Assainissement	456,00	38,00
Agent d'exploitation et maintenance Eau	228,00	19,00
Automaticien	228,00	19,00
Canalisateur fontainier	228,00	19,00
Carrossier peintre	228,00	19,00
Egoutier	456,00	38,00
Electricien éclairage public	456,00	38,00
Imprimeur reprographe	228,00	19,00
Instrumentiste	456,00	38,00
Maçon assainissement	456,00	38,00
Magasinier	228,00	19,00
Manutentionnaire / Livreur-monteur	36,00	3,00
Opérateur en maintenance des véhicules et matériels roulants	228,00	19,00
Technicien de laboratoire	228,00	19,00

L'I.F.S.E.  
hors

*Les montants attribués par métier éligible ne sont pas cumulables.*

majorations subira les évolutions liées à la valeur du point de la fonction publique dans la limite des plafonds réglementaires.

2) de maintenir le régime indemnitaire dans les conditions suivantes :

- de maintenir à titre individuel, en vertu de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, le régime indemnitaire dont bénéficiait un agent, en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat servant de référence,
- de maintenir à titre individuel à chaque agent le montant du régime indemnitaire qu'il détenait au 31 décembre 2016 au sein de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, des Communautés de

communes et des syndicats intercommunaux ayant fusionné dans le cadre de la création de la Communauté urbaine du Grand Reims lorsque celui-ci était plus favorable,

- de maintenir les primes et indemnités versées actuellement aux agents de la Communauté urbaine du Grand Reims relevant des cadres d'emplois non éligibles à l'I.F.S.E.,

- de confirmer pour tous les agents l'attribution des primes et indemnités cumulables avec le régime indemnitaire versé aux agents de la Communauté urbaine du Grand Reims en vertu des textes réglementaires en vigueur, notamment les primes et indemnités relevant des avantages collectivement acquis au titre de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984.

3) de verser aux agents relevant des cadres d'emplois éligibles mais dont les textes relatifs à l'application du R.I.F.S.E.E.P. ne sont pas encore parus un régime indemnitaire correspondant aux montants de référence figurant dans les tableaux joints en annexe, dans la limite des plafonds réglementaires du régime indemnitaire qui leur est actuellement applicable,

4) d'instituer le Complément Indemnitaire Annuel dénommé « prime annuelle » selon les modalités suivantes :

La prime annuelle est attribuée aux agents de la Communauté urbaine du Grand Reims :

- titulaires et stagiaires,

- contractuels de droit public occupant un poste permanent, à l'exclusion des agents recrutés sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Elle est modulée en fonction :

- de la durée de présence de l'agent sur la période allant du 1<sup>er</sup> avril de l'année N - 1 au 31 mars de l'année N,

- de la manière de servir de l'agent après examen individuel effectué lors du Compte-Rendu de l'entretien professionnel.

Lorsqu'un ou plusieurs rappels à l'ordre formalisés par le directeur et communiqués à la Direction des Ressources Humaines viennent établir des défaillances dans la manière de servir au cours de l'année considérée, la prime peut être modulée. Un rappel à l'ordre isolé peut conduire à l'attribution pour moitié de la prime annuelle. Lorsque les défaillances sont avérées et constatées par plusieurs rappels à l'ordre, la prime annuelle n'est pas attribuée.

Le montant individuel de cette prime, versée annuellement, ne pourra excéder :

- 400 € en 2017,

- 450 € en 2018,

- 500 € en 2019 et les années suivantes.

Les agents titulaires et stagiaires ainsi que les contractuels de droit public occupant un poste permanent relevant de cadres d'emplois non éligibles au R.I.F.S.E.E.P. pourront percevoir cette prime annuelle, selon les mêmes modalités que les agents éligibles, dans la limite des plafonds réglementaires du régime indemnitaire qui leur est applicable.

5) de verser l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves aux agents des cadres d'emplois des professeurs et assistants d'enseignement artistique, cadres d'emplois non éligibles au R.I.F.S.E.E.P., selon les modalités suivantes :

- cette indemnité est attribuée aux agents de la Communauté urbaine du Grand Reims :

- titulaires et stagiaires,

- contractuels de droit public relevant de la catégorie A recrutés sur le fondement des articles 3-3 et 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

- contractuels de droit public relevant des catégories A et B, reconnus travailleurs handicapés et recrutés sur le fondement de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pendant la période correspondant à la durée de stage prévue par le statut particulier du cadre d'emplois dans lequel ils ont vocation à être titularisés.

L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves est versée mensuellement. Son montant s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 1 206,36 € par an et subira les évolutions liées à la réglementation.

6) d'attribuer aux agents occupant un emploi fonctionnel par voie de détachement ou par recrutement direct prévu à l'article 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 le régime indemnitaire de leur grade dans la limite des plafonds prévus par les textes réglementaires en vigueur.

7) de verser au Directeur général des services une prime de responsabilité de 15% du traitement soumis à retenue pour pension prévue par le décret n°88-631 du 6 mai 1988 susvisé ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de représentation selon le montant prévu par l'arrêté du 18 octobre 2004 susvisé. Les montants et taux subiront les évolutions liées à la réglementation.

8) de préciser que pour le versement de l'ensemble de ces primes et indemnités, le montant est modulé en fonction de la durée hebdomadaire du travail pour les agents à temps partiel ou à temps non complet.

Les congés annuels et le congé bonifié, les congés maladie, le congé pour accident de service, les congés de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant, et le temps partiel thérapeutique, n'engendrent aucune modulation du régime indemnitaire attribué.

9) Les montants individuels applicables à chacun des agents bénéficiaires d'un régime indemnitaire seront fixés par arrêté dans la limite des plafonds prévus par les textes ci-dessus référencés.

Les plafonds des primes et indemnités figurant dans cette délibération subiront les évolutions liées à la réglementation.

10) d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires en faveur des agents stagiaires, titulaires et contractuels répondant aux conditions réglementaires d'octroi et relevant des cadres d'emplois de catégorie B et C selon les modalités suivantes :

- les agents de catégorie C pour lesquels les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires et relevant des cadres d'emplois des :

- adjoints administratifs,
- adjoints techniques,
- agents de maîtrise,
- adjoints du patrimoine,
- adjoints d'animation,
- agents spécialisés des écoles maternelles,
- auxiliaires de puériculture,
- agents sociaux,

Sans remettre en cause le principe réglementaire du repos compensateur, certains cadres relevant de la catégorie B apportant leur expertise dans la préparation, la conduite, l'accompagnement et l'encadrement des équipes qui participent à des événements et manifestations, programmés ou impromptus, exigeant des dispositions particulières sur le domaine public en raison de leur envergure et impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires sur demande de leur supérieur hiérarchique et relevant des cadres d'emplois des :

- techniciens,
- rédacteurs.

Les agents titulaires et stagiaires à temps non complet peuvent être autorisés à effectuer des heures complémentaires en plus du temps de travail, en raison des nécessités de service, à la demande de la hiérarchie.

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement du temps légal de travail de 35 heures par semaine.

Ces heures complémentaires seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Les heures effectuées au-delà du temps légal relèvent du régime des heures supplémentaires.

La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyens de contrôle dans chaque direction (moyen de contrôle automatisé ou décompte déclaratif), et à la transmission d'un état déclaratif mensuel validé par les directeurs concernés. Le paiement de ces heures supplémentaires sera effectué selon une périodicité mensuelle.

11) de rémunérer les agents contractuels recrutés sur le fondement des articles 3, 3-1 et 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 sur la base de l'indice afférent au premier échelon du grade auquel ils sont nommés.

12) d'appliquer l'ensemble des dispositions de la présente délibération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal et aux budgets annexes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Vincent VESTRAETE**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LÉCONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Cédric CHEVALIER, M. Christophe MADELAIN, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes :**

Pour : 190

Contre : 0

Abstention : 1



## **RÉGIME DES ASTREINTES**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2000 - 815 du 25 août 2000, relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'Etat et dans la magistrature,

Vu le décret n° 2001- 623 du 12 juillet 2001, pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n°2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005, relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les conditions de compensation horaire des heures supplémentaires aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu l'arrêté ministériel du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au ministère de l'intérieur,

Considérant les délibérations de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole n°286-04 du 13 décembre 2004, du 26 octobre et 19 décembre 2006 déterminant les cas de recours aux astreintes, leurs modalités d'organisation et la liste des emplois concernés à Reims Métropole, ainsi que les délibérations des communautés de communes pré-existantes à la fusion,

Considérant la création de la Communauté urbaine du Grand Reims à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la nécessité de fixer le régime des astreintes,

Considérant l'absence de comité technique élu suite à la création de la Communauté Urbaine du Grand Reims et l'organisation en cours des élections professionnelles visant à désigner les membres du futur comité technique,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- de maintenir les cas de recours aux astreintes existants dans les communautés et syndicats ayant fusionné,

- de reconduire les modalités d'organisation générale des astreintes telles qu'existantes dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale préexistants à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims. Chacune des astreintes est hebdomadaire et peut comprendre une astreinte décisionnelle et une astreinte opérationnelle.

Les agents concernés bénéficient de la rétribution prévue par les textes en vigueur dans la limite des crédits ouverts.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal et budgets annexes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Vincent VESTRAETE**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRAUT, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Christophe MADELAIN, M. Jean MARX, Mme Claudine NORMAND

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes :**

Pour : 189

Contre : 1

Abstention : 3

## **TAUX HORAIRES DES AGENTS NON TITULAIRES DES TEMPS PÉRISCOLAIRES/EXTRASCOLAIRES ET DES FONCTIONNAIRES DE L'EDUCATION NATIONALE**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligation des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 6 octobre 2014 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, la délibération du 2 août 2016 de la Communauté de Communes Ardre et Chatillonnais portant sur les vacances,

Vu les délibérations du 23 mai 2016 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe fixant la rémunération des personnels éducatifs et d'encadrements des activités périscolaires/extrascolaires et la rémunération des personnels de l'Education Nationale,

Vu la délibération du 2 août 2016 de la Communauté de Communes Ardre et Chatillonnais relative au recrutement des personnels enseignants pour des missions de surveillance et d'encadrement dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires,

Vu la délibération du 7 octobre 2014 de la Communauté de Communes Fismes Ardre et Vesle portant sur le versement de l'indemnité de surveillance au personnel encadrant les classes transplantées,

Vu la délibération n°319/16 du 4 juillet 2016 du Syndicat Intercommunal Scolaire de Rosnay portant sur la rémunération du personnel enseignant assurant des heures d'études surveillées dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires,

Vu la délibération du 16 septembre 2014 de la Communauté de Communes Beine-Bourgogne fixant la rémunération des personnels d'animation et des enseignants intervenants dans le cadre des temps périscolaires,

Considérant la délibération du 6 juillet 2016 de la Communauté de Communes « Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims » fixant la rémunération des intervenants des temps d'activités périscolaires,

Considérant la délibération du 13 janvier 2014 de la Communauté de Communes « Nord Champenois » fixant la rémunération des enseignants chargés de la surveillance des transports scolaires écoles primaires et maternelles,

Considérant qu'il convient de maintenir les taux de vacation fixés par les EPCI existants avant la fusion au sein du Grand Reims,

Considérant l'absence du comité technique élu suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims et l'organisation en cours des élections professionnelles visant à désigner les membres du futur comité technique,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

## DECIDE

de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les taux des vacances et des taux horaires des agents non titulaires des activités périscolaire, extrascolaire et des fonctionnaires de l'Education nationale comme suit :

Pour le pôle Ardre et Chatillonnais :

Les vacances de surveillance aux nouvelles activités périscolaires assurées par un professeur des écoles exerçant les fonctions de directeur d'école :

Le montant de la vacation est fixé à 21,86 € brut/heure

Pour le pôle Vallée de la Suippe :

Les vacances des intervenants extérieurs de fixer la rémunération des intervenants extérieurs au titre du Projet Educatif Territorial :

Tarif A : agent vacataire fournissant les matériels et les fournitures pédagogiques : 28 € brut/heure,

Tarif B : agent vacataire ne fournissant pas les matériels et les fournitures pédagogiques : 22,50€ brut/heure,

Pour l'accueil périscolaire et les garderies extrascolaires, la rémunération est assise sur l'indice brut 347 majoré 325 majoré de 10% de congés payés (ou indice minimum légal de rémunération de la fonction publique territoriale).

Pour l'accueil extrascolaire, la rémunération sera déterminée en fonction de la qualification des agents, sur un forfait d'heures déterminées.

A cette rémunération s'ajouteront 10% pour congés payés. Pour l'encadrement à la demi-journée, la rémunération sera divisée par 2

Les

Satuts	Indices	Proposition pour 6h de travail par jour	Valeur indicative actuelle
Contrat d'engagement éducatif	Brut 347 Majoré 325	Valeur horaire de l'indice majoré 325x 2,20	21,96 €
Non diplômé	Brut 347 Majoré 325	Valeur horaire de l'indice majoré 325x 6	59,89 €
Stagiaire BAFA	Brut 354 Majoré 330	Valeur horaire de l'indice majoré 330x 6	60,81 €
Titulaire BAFA	Brut 356 Majoré 332	Valeur horaire de l'indice majoré 332x 6	61,18 €
Spécialisé BAFA ou assistant sanitaire	Brut 370 Majoré 342	Valeur horaire de l'indice majoré 342x 6	63,02 €
Directeurs et directeurs adjoints (non BAFD)	Brut 386Majoré 354	Valeur horaire de l'indice majoré 354x 6	65,23 €
Directeurs et directeurs adjoints ( BAFD)	Brut 407 Majoré 367	Valeur horaire de l'indice majoré 367x 6	67,63 €

agents non titulaires à temps non complet assurant ces missions lors de mini-camps ou de séjours bénéficieront d'une rémunération supplémentaire par nuitée travaillée assis sur l'indice brut 347 majoré 325 avec un coefficient fixé à 1,27 soit 12,67 €. A cette rémunération s'ajouteront 10% pour congés payés.

Enfin, les fonctionnaires du ministère de l'Education Nationale amenés à assurer des missions d'animations

pendant les temps d'activités périscolaires pour le pôle « Vallée de la Suippe » seront rémunérés sur la base d'une indemnité horaire maximum brute correspondant au grade de l'intéressé et aux taux horaires « heure d'étude surveillée » et/ou « heure de surveillance » du barème suivant :

	Heures d'étude surveillée	Heure de surveillance
Instituteurs/directeur d'école élémentaire	19,45€	10,37€
Professeurs des écoles de classe normale	21,86€	11,66 €
Professeurs des écoles hors classe	24,04 €	12,82 €

Pour le Pôle « Fismes Ardre et Vesle » :

Il convient de fixer les indemnités journalières versées des professeurs des écoles et les conseillers pédagogiques encadrant des classes de découvertes et des classes de nature organisées par les services communautaires.

Il est proposé de verser 11,51 € brut pour les professeurs des écoles et les conseillers pédagogiques.

Pour le Pôle « Champagne Vesle » :

Il convient d'indemniser les personnels enseignants assurant des ateliers dans le cadre de la mise en place des activités liées aux nouveaux rythmes scolaires sur la base de l'heure d'étude surveillée au taux horaire établi par le Ministère de l'Education

Pour le Pôle « Beine Bourgogne » :

Il convient d'indemniser les personnels d'animation et les personnels enseignants selon des taux horaires s'appuyant sur les grades et échelons suivants :

Statut	Grade	Echelon
Animateur non qualifié	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	7 <sup>e</sup> échelon
Animateur qualifié (2 anim. Reconnus)	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	9 <sup>e</sup> échelon
Animateur/référent	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	11 <sup>e</sup> échelon
Enseignant	Rémunération fixée par référence aux dispositions du décret 66-787 du 14 octobre 1966	
Surveillant d'études/accueil		

Les enseignants intervenant en NAP et en études/accueil conservent le même taux horaire. Les enseignants référents se voient attribuer une heure supplémentaire de coordination sur site.

Les animateurs non qualifiés et animateurs/référents intervenant en NAP et en études/accueil conservent le même taux horaire. Les animateurs-référents se voient attribuer une heure supplémentaire par semaine de coordination sur site.

Pour le Pôle « Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims » :

Il convient de rémunérer les intervenants des temps périscolaires selon leurs qualifications et compétences soit :

- 12,22€ sur le grade d'animateur IM 400 IB 457
- 14,84 € sur le grade d'animateur IM 486 IB 576
- 17,16 € sur le grade d'animateur principal 1<sup>ère</sup> classe IM 562 IB 675

Pour le Pôle « Nord Champenois » :

Dans le cadre des Activités Périscolaires, il convient de rémunérer les prestations suivantes :

- Activité théâtre : 24€ nets de l'heure
- Activité Yoga : 22€ nets de l'heure
- Activité foot : 10€ nets de l'heure
- Activité éducation physique et sportive : 28€ nets de l'heure
- Activité tennis : 24€ nets de l'heure
- Activité Badminton : 15€ nets de l'heure

Les enseignants assurant la surveillance des élèves à l'arrivée et au départ des bus scolaires au sein des écoles primaires et maternelles du pôle seront rémunérés, au trimestre, à l'heure effectuée, conformément au décret 66-787 du 14 octobre 1966 et au BO 31 du 2 septembre 2010.

Les différents taux fixés par la présente délibération suivront les évolutions réglementaires.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal et budgets annexes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Vincent VESTRAETE**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.



Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRALT, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LÉCONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. François BARONNET, M. Christophe MADELAIN, M. Tarik MAZOUJ, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 190

Contre : 1

Abstention : 1

## **INDEMNITÉ DE TRAVAIL NORMAL DE NUIT INDEMNITÉ POUR TRAVAIL DU DIMANCHE ET DES JOURS FÉRIÉS**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88 et 111,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n°61-467 du 10 mai 1961 modifié relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit,

Vu le décret n° 76-208 du 24 février 1976 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et à la majoration spéciale pour travail intensif,

Vu le décret n°88-1084 du 30 novembre 1988 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et à la majoration pour travail intensif,

Vu l'arrêté ministériel du 19 août 1975 instituant une indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés en faveur des agents communaux,

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 1992 fixant l'indemnité pour travail du dimanche et des jours fériés en faveur des agents communaux,

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 1992 fixant l'indemnité pour travail du dimanche et des jours fériés en faveur des agents territoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 15 septembre 2016, portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la communauté d'agglomération de Reims-Métropole, des communautés de communes de Beine Bourgogne, Champagne Vesle, Fismes Ardre et Vesle, Nord Champenois, Rives de la Suippe, Vallée de la Suippe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville-en-Tardenois,

Vu les délibérations de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole n°CC-2014-85 et CC-2014-86 du 30 juin 2014 fixant les indemnités horaire pour travail du dimanche et des jours fériés et pour travail de nuit et les délibérations des communautés de communes pré-existantes à la fusion,

Considérant la création de la Communauté urbaine du Grand Reims à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la nécessité de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés la nature, les conditions d'attribution de l'indemnité pour travail normal de nuit et de l'indemnité pour travail du dimanche et des jours fériés,

Considérant l'absence de comité technique élu suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims et l'organisation en cours des élections professionnelles visant à désigner les membres du futur comité technique,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'instaurer l'indemnité normale de travail de nuit en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires et des agents non titulaires de droit public selon les critères de versement suivants :

- les agents qui assurent totalement ou partiellement leur service normal dans le cadre de la durée hebdomadaire du travail entre 21h et 6h perçoivent des indemnités horaires dont le taux est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé du budget.

En outre, lorsque le service normal de nuit nécessite un travail intensif, les indemnités horaires pour travail normal de nuit font l'objet d'une majoration dont le taux est fixé par ledit arrêté.

- le versement de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit se fera selon une périodicité trimestrielle.

d'instaurer l'indemnité normale du dimanche et jours fériés en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires et des agents non titulaires de droit public selon les critères de versement suivants :

- les agents qui assurent totalement ou partiellement leur service normal dans le cadre de la durée hebdomadaire du travail entre 6h et 21h un dimanche ou un jour férié perçoivent des indemnités horaires dont le taux est fixé par arrêté ministériel,

- le versement de l'indemnité horaire pour travail normal de dimanche ou jours fériés se fera selon une périodicité trimestrielle,

- le taux suivra les évolutions réglementaires.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal et budgets annexes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Vincent VESTRAETE**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LÉCONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

Mme Patricia GRAIN, M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 187

Contre : 2

Abstention : 4

## INDEMNISATION DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers,

Vu le décret n°2012-492 du 16 avril 2012 relatif à la prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires,

Vu l'arrêté ministériel du 2 juin 2015 fixant le taux de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougnny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE

de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant horaire de base des indemnités de sapeurs-pompiers volontaires comme suit

		SAPEURS	CAPORAUX	SOUS-OFFICIERS	OFFICIERS
INTERVENTIONS	Jour (7H à 22h) 100 %	7,60 €	8,16 €	9,21 €	11,43 €
	Dimanche et jour férié 150 %	11,40 €	12,24 €	13,82 €	17,15 €
	Nuit (22h 7h) 200 %	15,20 €	16,32 €	18,42 €	22,86 €
GARDES	jour 55%	4,18 €	4,49 €	5,07 €	6,29 €
	Nuit 35 %	2,66 €	2,86 €	3,22 €	4,00 €
ASTREINTES (8%)		0,61 €	0,65 €	0,74 €	0,91 €

de fixer une allocation de retraite intitulée « prestation de fidélité et de reconnaissance » suivant le nombre d'années de service, lorsque le sapeur pompier cesse son activité et qu'il a atteint au moins l'âge de 55 ans, dans les conditions suivantes :

Ancienneté	Montant annuel minimum
20 à 24 ans	450,00 €

25 à 29 ans	900,00 €
30 à 34 ans	1 350,00 €
35 ans et plus	1 800,00 €

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal et budgets annexes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Vincent VESTRAETE**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.



Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, M. Alphonse SCHWEIN

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes :**

Pour : 190

Contre : 1

Abstention : 2

## **CAUTIONNEMENT ET INDEMNITÉ DE RESPONSABILITÉ DES RÉGISSEURS**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles R.1617-1 à 18,

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté du ministre du budget en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 15 septembre 2016, portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la communauté d'agglomération de Reims-Métropole, des communautés de communes de Beine Bourgogne, Champagne Vesle, Fismes Ardre et Vesle, Nord Champenois, Rives de la Suippe, Vallée de la Suippe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville-en-Tardenois,

Vu les délibérations existantes dans les établissements publics de coopération intercommunale (communautés, syndicats préexistants à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims), attribuant une indemnité de responsabilité aux régisseurs,

Considérant la création de la Communauté urbaine du Grand Reims à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la nécessité de fixer le régime de cautionnement et d'indemnisation des régisseurs de recettes et d'avances,

Considérant l'absence de comité technique élu suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims et l'organisation en cours des élections professionnelles visant à désigner les membres du futur comité technique,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'adopter pour les régisseurs de la Communauté urbaine du Grand Reims le barème de cautionnement et d'indemnisation tel qu'indiqué dans le tableau joint en annexe.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal et budgets annexes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,**

**Par délégation,**

**Vincent VESTRAETE**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 192

Contre : 0

Abstention : 3

## **RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS DE FRAIS DES DÉPLACEMENTS TEMPORAIRES**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aouigny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils,

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié par le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,

Considérant la délibération de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole n°CC-2016-57 du 23 mai 2016 concernant le règlement d'attribution des indemnités de frais de déplacements temporaires ainsi que les délibérations existantes dans les communautés de communes préexistantes à la fusion,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités liées aux déplacements du personnel communautaire et d'établir une indemnisation plus proche de la réalité des frais engagés pour une durée limitée,

Considérant que les agents du Grand Reims, lors de déplacements temporaires, peuvent être amenés à supporter une partie des frais,

Considérant que les agents de la Communauté Urbaine du Grand Reims, lors de déplacements temporaires, peuvent être amenés à supporter une partie des frais,

Considérant la création de la Communauté urbaine du Grand Reims à compter du 1er janvier 2017 et la nécessité de pérenniser les modalités de remboursement liées aux déplacements du personnel communautaire et d'établir une indemnisation plus proche de la réalité des frais engagés pour une durée limitée,

Considérant l'absence de comité technique élu suite à la création de la Communauté Urbaine du Grand Reims et l'organisation en cours des élections professionnelles visant à désigner les membres du futur comité technique,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'adopter le règlement fixant les modalités d'attribution des indemnités des frais de déplacements temporaires, établi pour une durée de 5 ans, joint en annexe,

d'adopter le barème de remboursement ci-dessous pour les déplacements temporaires des agents :

TYPE	MODALITES	OBSERVATIONS
VEHICULE PERSONNEL	Remboursement en fonction du barème relevant de l'arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques	Mode de transport utilisable sur autorisation exceptionnelle de l'autorité territoriale
TRAIN	2ème classe	1ère classe autorisée sous conditions
AVION	Classe économique : Tarif le plus économique pour la collectivité	
HEBERGEMENT	100 €/nuitée (petit-déjeuner inclus)	Dans la limite des frais réellement engagés
REPAS	15,25 €/repas	Remboursement forfaitaire maximum

d'autoriser le remboursement des frais de déplacement et de séjour en application des textes en vigueur.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal et budgets annexes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Vincent VESTRAETE**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.



Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Frédéric BARDOUX, M. Christophe MADELAIN, M. Jean MARX, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, Mme Claudine NORMAND, M. Guy RIFFÉ, M. Jean-Marc ROZE

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 188

Contre : 1

Abstention : 1

**RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE  
CONTRAT D'ADHÉSION AVEC L'URSSAF**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail, et notamment ses articles L.5424-1 et L.5424-2,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 portant application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-869 du 29 juin 2016 prorogeant la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage et les textes qui lui sont associés,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 15 septembre 2016, portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la communauté d'agglomération de Reims-Métropole, des communautés de communes de Beine Bourgogne, Champagne Vesle, Fismes Ardre et Vesle, Nord Champenois, Rives de la Suippe, Vallée de la Suippe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville-en-Tardenois,

Considérant que les collectivités territoriales assurent directement l'indemnisation de leurs anciens agents privés d'emploi, selon les mêmes règles que le régime d'assurance chômage,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent adhérer au régime d'assurance chômage, pour l'ensemble de leurs agents non titulaires et non statutaires,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat d'adhésion, ci-annexé, avec l'URSSAF.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal et budgets annexes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Vincent VESTRAETE**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRAUT, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Bruno ARISTON, M. Raymond AYALA, M. Francky CARON, M. David CHATILLON, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Stéphane GOMBAUD, M. Michel HUTASSE, Mme Maryse LADIESSE, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Christophe MADELAIN, M. Nicolas MARANDON, M. Roger PARIS, M. Pascal THIEBEAU, M. Eric VERDEBOUT, M. Claude VIGNON

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 182

Contre : 0

Abstention : 0

## **CONTRATS AIDÉS**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu la loi n° 2005-32 modifiée du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu les décrets n° 2005-242 et n° 2005-243 du 17 mars 2005 relatifs aux contrats d'avenir, contrats insertion-revenu minimum d'activité, contrats initiative emploi et contrats d'accompagnement dans l'emploi, et modifiant le Code du Travail,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 15 septembre 2016, portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la communauté d'agglomération de Reims Métropole, des communautés de communes de Beine Bourgogne, Champagne Vesle, Fismes Ardre et Vesle, Nord Champenois, Rives de la Suippe, Vallée de la Suippe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville-en-Tardenois,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole n°CC-130-09 du 8 juin 2009 concernant les contrats aidés ainsi que les délibérations des communautés de communes pré-existantes à la fusion,

Considérant la création de la Communauté urbaine du Grand Reims à compter du 1er janvier 2017 et la nécessité d'adopter le principe de l'emploi de salariés dans le cadre des contrats aidés,

Considérant l'absence de comité technique élu suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims et l'organisation en cours des élections professionnelles visant à désigner les membres du futur comité technique,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

de donner son accord à l'emploi de salariés dans le cadre des contrats aidés,

d'autoriser Madame la Présidente à signer toute convention relative à ces contrats.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Vincent VESTRAETE**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.



Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 177

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 197

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRAUT, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LÉCONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Bernard LANDUREAU, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Jean-Robert AUGUSTE, M. David CHATILLON, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Jean-Louis FARARD, M. Franck GUREGHIAN, M. Christian LAPOINTE, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND, Mme Sylvie PORET, M. Guy RIFFÉ

**Secrétaire :** Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire :** Marie THOMAS

**Votes :**

Pour : 183

Contre : 0

Abstention : 1

## **CONTRATS D'APPRENTISSAGE**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 15 septembre 2016, portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la communauté d'agglomération de Reims Métropole, des communautés de communes de Beine Bourgogne, Champagne Vesle, Fismes Ardre et Vesle, Nord Champenois, Rives de la Suipe, Vallée de la Suipe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville-en-Tardenois,

Considérant l'intérêt des formations en alternance afin de participer à l'insertion professionnelle des jeunes,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

de donner son accord à l'emploi de salariés dans le cadre de contrats d'apprentissage,

d'autoriser Madame la Présidente à signer tout contrat ou convention relative à ce type de contrat.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Vincent VESTRAETE**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 176

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 22

Votant(s) : 198

Excusé(s) : 8

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRAUT, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, M. Bernard LANDUREAU a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, M. Eric VERDEBOUT a donné pouvoir à Marcel VERGEZ, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Xavier ALBERTINI, M. Thomas DUBOIS, M. Christophe MADELAIN, M. Nicolas MARANDON, Mme Claudine NORMAND, M. Jean-Marc ROZE, M. Alphonse SCHWEIN

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 190      Contre : 0      Abstention : 1

## **GRATIFICATION MENSUELLE AUX STAGIAIRES**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education et notamment son article L.612-11,

Vu la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances et les décrets n°2006-757 du 29 juin 2006 et n°2006-1093 du 29 août 2006 portant application de l'article 9 et 10 de la loi précitée,

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 qui confirme l'obligation légale de gratification pour les stages d'une durée supérieure à 44 jours de présence effective consécutifs ou non au cours de l'année d'enseignement,

Vu la circulaire n°DSS/5B/2007/236 du 14 juin 2007 relative à la protection sociale du stagiaire,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 15 septembre 2016, portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la communauté d'agglomération de Reims Métropole, des communautés de communes de Beine Bourgogne, Champagne Vesle, Fismes Ardre et Vesle, Nord Champenois, Rives de la Suipe, Vallée de la Suipe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville-en-Tardenois,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole n° CC-2013-193 du 16 septembre 2013 relative à la gratification des étudiants stagiaires accueillis, ainsi que les délibérations existantes des communautés de communes pré-existantes à la fusion,

Considérant la création de la Communauté urbaine du Grand Reims à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la nécessité de fixer le montant de la gratification des stagiaires accueillis,

Considérant l'absence de comité technique élu suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims et l'organisation en cours des élections professionnelles visant à désigner les membres du futur comité technique,

Vu l'avis du bureau communautaire du 16 janvier 2017,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'attribuer, à tous les étudiants stagiaires accueillis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et pour une période supérieure à 44 jours de présence effective sur l'année d'enseignement, une gratification, correspondant à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale par heure de présence effective, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> jour du premier mois de stage.

Le montant subira les évolutions liées à la législation et à la réglementation en vigueur.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Vincent VESTRAETE**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 176

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 22

Votant(s) : 198

Excusé(s) : 8

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, M. Bernard LANDUREAU a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, M. Eric VERDEBOUT a donné pouvoir à Marcel VERGEZ, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE



**N'ont pas pris part au vote :**

M. Claude DOREAU, M. Christophe MADELAIN

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 189

Contre : 4

Abstention : 3

## **ECOLE DE FORMATION INTERNE RÉMUNÉRATION DES FORMATEURS INTERNES**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 15 septembre 2016, portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la communauté d'agglomération de Reims Métropole, des communautés de communes de Beine Bourgogne, Champagne Vesle, Fismes Ardre et Vesle, Nord Champenois, Rives de la Suippe, Vallée de la Suippe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville-en-Tardenois,

Vu la Charte de l'école de formation interne, les conditions d'intervention et la convention tripartite d'un formateur interne occasionnel, annexés à la présente délibération,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole n°CC-2016-80 du 27 juin 2016 fixant les modalités de rémunération des formateurs internes ainsi que les délibérations existantes des communautés de communes pré-existantes à la fusion,

Considérant que la politique de ressources humaines constitue une priorité de la Collectivité, formalisée dans une stratégie globale appelée CAP RH,

Considérant que l'école de formation interne en est un projet majeur,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions de rémunérations des formateurs internes occasionnels,

Considérant la création de la Communauté urbaine du Grand Reims à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la nécessité de fixer le montant de la rémunération des formateurs internes,

Considérant l'absence de comité technique élu suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims et l'organisation en cours des élections professionnelles visant à désigner les membres du futur comité technique,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser la Communauté urbaine du Grand Reims à recourir de manière occasionnelle, pour des actions de formation du personnel dans le cadre de l'Ecole de Formation Interne, à des agents reconnus « formateurs internes occasionnels », dans le respect de la procédure d'intervention,

de rémunérer les formateurs internes occasionnels par des vacances selon les modalités ci-après :

- conception et actualisation de l'intervention (le temps de conception et d'animation n'est pas assuré sur le temps de travail) :
  - conception : forfait d'une journée rémunéré 125 € brut,
  - actualisation : forfait d'1/2 journée par an rémunéré 62,50 € brut.
- animation de l'intervention (l'animation est limitée à 7 jours par an et par agent) :
  - l'animation sur le temps de travail n'est pas rémunérée,
  - l'animation en dehors de temps de travail est rémunérée 20,83 € brut de l'heure, plafonnée à 125 € brut par jour.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Vincent VESTRAETE**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 176

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 22

Votant(s) : 198

Excusé(s) : 8

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRAUT, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, M. Bernard LANDUREAU a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LCONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, M. Eric VERDEBOUT a donné pouvoir à Marcel VERGEZ, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Raymond AYALA, M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND, M. Claude VIGNON

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes :**

Pour : 189      Contre : 1      Abstention : 3

## **ACTION SOCIALE AU BÉNÉFICE DES AGENTS COMMUNAUTAIRES**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 88-1,

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n°2006-501 modifié du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu le décret 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'état,

Vu la délibération de Reims Métropole CC-308-09 du 10 décembre 2009 portant sur l'action sociale au bénéfice des agents communautaires,

Vu la délibération de Reims Métropole CC-2013-163 du 24 juin 2013 portant attribution des titres-restaurants aux agents communautaires,

Vu les délibérations de Reims Métropole CC-2014-87 du 30 juin 2014 et CC-2016-172 du 12 décembre 2016 concernant la complémentaire santé et la prévoyance, portant sur le choix du prestataire et la participation financière de l'employeur,

Vu la délibération de Reims Métropole CC-2015-183 du 14 décembre 2015 portant sur le fonds de secours social,

Vu les délibérations de Reims Métropole CC-2015-88 du 24 juin 2015 et CC-2016-145 concernant l'emploi des travailleurs en situation de handicap et le versement des aides octroyées par le FIPHFP,

Vu les délibérations relatives à l'action sociale des établissements de coopération intercommunale préexistants à la création de la communauté urbaine notamment celles des communautés de communes et des syndicats intercommunaux,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de déterminer le type d'actions pour la réalisation des

prestations sociales, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Considérant la création de la Communauté urbaine du Grand Reims à compter du 1er janvier 2017 et la nécessité de permettre aux agents concernés de continuer à bénéficier des prestations d'action sociale qui leur sont servies,

Considérant l'absence de comité technique élu suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims et l'organisation en cours des élections professionnelles visant à désigner les membres du futur comité technique,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

## **DECIDE**

de maintenir une convention de partenariat avec le Comité d'Action Sociale du personnel des agents municipaux de la Ville de Reims et communautaires, ou une adhésion partielle auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS) concernant les agents issus des établissements de coopération intercommunale préexistants à la création de la Communauté urbaine qui bénéficiaient au 31 décembre 2016 des prestations offertes par le CNAS,

de maintenir les missions du Service social du personnel, au sein de la Direction des ressources humaines, qui dispense un accompagnement social auprès des agents par des entretiens d'aide et de conseil, par l'aide à la constitution de dossiers sociaux, par l'instruction des demandes d'avance sur la prime de fin d'année,

de maintenir le dispositif des fonds de secours social, géré en régie par le Service social du personnel, qui vient en aide aux agents communautaires qui rencontrent des difficultés sociales, au moyen de secours financiers, dont le règlement intérieur est joint en annexe de la délibération. Les agents dépendant du CNAS bénéficient de l'aide spécifique prévue par cet organisme et ne relèvent pas du dispositif des fonds de secours social en régie,

de maintenir le dispositif des logements passerelle, mis à disposition des agents en difficultés dans le cadre d'un accompagnement social dispensé par le service social du personnel, dont le règlement intérieur est joint en annexe de la délibération,

de maintenir les missions du Service Cohésion sociale et accompagnement des publics, au sein de la Direction de la politique de la ville et de l'habitat, géré en régie directe, au travers du bureau logement dédié, lequel, pour faciliter l'accès au parc social, intervient en faveur des demandeurs de logement qui sollicitent la collectivité, et présente les candidatures, notamment du personnel communautaire, en contrepartie du droit de réservation exercé par ladite collectivité,

de maintenir les prestations du restaurant municipal géré en régie directe, qui offre un service de restauration au personnel du lundi au vendredi midi,

de maintenir l'attribution des titres-restaurant et une participation de l'employeur à hauteur de 60 % de la valeur faciale du titre fixée à 6,50 €, et dont le règlement intérieur est joint en annexe de la délibération,

de maintenir une contribution au financement des garanties de protection sociale complémentaire santé et de prévoyance auxquels les agents souscrivent, dont le règlement intérieur et les montants de participation de l'employeur sont joints en annexe de la délibération. A titre transitoire, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2017, le dispositif de labellisation est maintenu au profit des agents en bénéficiant au sein des établissements de coopération intercommunale préexistants à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims, afin de leur donner le temps nécessaire à la résiliation de leur contrat actuel et à l'adhésion au contrat collectif.

de maintenir les aides financières accordées par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP), via l'employeur, destinées à améliorer les conditions de vie personnelles et professionnelles des personnes en situation de handicap, reversées intégralement à l'agent ou, versées par avance, après accord sur devis du fonds pour les demandes d'aides supérieures à 1.200 € (seuil au 1<sup>er</sup> janvier 2017),

de maintenir le lien avec l'Association Sportive Municipale de la Ville de Reims, qui a pour objet de faire se rencontrer dans des activités de sports et de loisirs les agents communautaires, ainsi que leurs familles,

d'adopter les règlements intérieurs des dispositifs d'action sociale précités et annexés à la présente délibération,

d'adopter le montant de la participation de la Communauté urbaine du Grand Reims relatif aux titres restaurants à hauteur de 60 % de la valeur faciale du titre restaurant fixée à 6,50 € et le règlement joint,

d'adopter les montants de la participation de la Communauté urbaine au titre de la protection sociale complémentaire santé et prévoyance tels qu'annexés à la présente délibération et maintenir à titre transitoire les montants versés aux agents des établissements de coopération intercommunale préexistants à la création de la communauté urbaine qui ont fait le choix d'un système de labellisation au titre de la complémentaire santé et prévoyance,

d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions de financement et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal et budgets annexes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Vincent VESTRAETE**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.



Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 176

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 22

Votant(s) : 198

Excusé(s) : 8

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, M. Bernard LANDUREAU a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, M. Eric VERDEBOUT a donné pouvoir à Marcel VERGEZ, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Bruno ARISTON, Mme Claudine BERNIER, M. Jean-Pierre FORTUNE, M. Damien GIRARD, Mme Patricia GRAIN, Mme Maryse LEQUEUX, M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 183      Contre : 2      Abstention : 4

## COMPTE ÉPARGNE TEMPS

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° CC-316-05 du 22 novembre 2005 mettant en place le compte épargne temps à la Communauté d'agglomération de Reims Métropole compter du 1<sup>er</sup> décembre 2005,

Vu la délibération n° CC-166-10 du 15 novembre 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps au sein de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole,

Considérant le règlement intérieur relatif au compte épargne temps au sein de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole,

Considérant la création de la Communauté urbaine du Grand Reims à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la nécessité de maintenir et d'étendre le dispositif du compte épargne temps,

Considérant l'absence de comité technique élu suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims et l'organisation en cours des élections professionnelles visant à désigner les membres du futur comité technique,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE

de maintenir le dispositif du compte épargne temps aux agents en bénéficiant avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017,

d'étendre le dispositif à l'ensemble des agents de la Communauté urbaine du Grand Reims,

d'adopter le règlement intérieur du compte épargne temps, tel qu'annexé.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal et aux budgets annexes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Vincent VESTRAETE**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 176

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 22

Votant(s) : 198

Excusé(s) : 8

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRAUT, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, M. Bernard LANDUREAU a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAUX a donné pouvoir à Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, M. Eric VERDEBOUT a donné pouvoir à Marcel VERGEZ, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

Mme Caroline BARRÉ, M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND, M. Jean-Marc ROZE

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes :**

Pour : 189

Contre : 3

Abstention : 2

**COMPÉTENCE PROMOTION DU TOURISME  
EXTENSION DE LA COMPÉTENCE DE L'OFFICE DE TOURISME  
DE L'AGGLOMÉRATION DE REIMS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5215-20,

Vu le Code du Tourisme, et notamment son article 134-1-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougy, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Considérant que suite à la création de la Communauté urbaine, le territoire est composé de deux offices de tourisme, l'un sous forme d'EPIC sur le territoire de l'ex Communauté d'agglomération de Reims Métropole et l'autre sous forme d'association situé sur le territoire de l'ex communauté de communes de Fismes Ardre et Vesle,

Considérant qu'aux termes de l'article 134-1-1 du Code du Tourisme, la Communauté urbaine doit se prononcer sur le maintien ou non des structures existantes,

Considérant l'intérêt de maintenir et d'étendre à l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims, le périmètre de compétence de l'Office de tourisme de l'agglomération de Reims,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de maintenir et d'étendre la compétence de l'EPIC Office de tourisme de l'agglomération de Reims à l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

de demander à l'Office de Tourisme de l'agglomération de Reims de bien vouloir modifier ses statuts en conséquence, pour acter de l'extension de son périmètre de compétence,

d'acter du nouveau nom de l'Office de tourisme « Office de tourisme du Grand Reims »,

de confirmer la composition du Comité de direction à 24 membres dont 14 titulaires, conseillers communautaires élus par le Conseil Communautaire et leurs 14 suppléants, 6 titulaires, représentants des professions et organismes intéressés au tourisme dans le territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims nommés par la Présidente du Grand Reims sur proposition des professions et organismes concernés

consultés, et leurs 6 suppléants, 4 titulaires, membres qualifiés désignés par la Présidente du Grand Reims.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Jean-Pierre BELFIE**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.



Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 176

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 22

Votant(s) : 198

Excusé(s) : 8

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRAUT, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, M. Bernard LANDUREAU a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, M. Eric VERDEBOUT a donné pouvoir à Marcel VERGEZ, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, M. Mario ROSSI, Mme Monique ROUSSEL

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes :**

Pour : 192      Contre : 0      Abstention : 1

## **MODALITÉ DE GESTION DES ESPACES COMMUNAUX À VOCATION ÉCONOMIQUE**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5215-20 qui prévoit que « la communauté urbaine exerce de plein droit, au lieu et place des communes membres, les compétences en matière de création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Considérant la nécessité de recenser et de délimiter les espaces à vocation industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique relevant des communes et étant susceptibles d'être qualifiés de zones d'activité au sens de l'article L.5215-20 CGCT,

Considérant que le travail de recensement et de délimitation de ces zones d'activité devra être soumis aux élus de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que dans cette attente, il est nécessaire d'organiser une période transitoire pour les communes qui gèrent des zones d'activités au sens de l'article L.5215-20 CGCT,

Considérant que les zones d'activités feront l'objet d'un rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) afin d'acter les transferts de charges éventuels consécutifs à la prise de compétence par la Communauté urbaine,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

que les communes disposant d'espaces à vocation industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique continuent à en assurer la gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

que le recensement et la délimitation des zones d'activité au sens de l'article L.5215-20 CGCT interviendra au plus tard le 31 décembre 2017,

qu'une convention de gestion transitoire sera conclue entre la Communauté urbaine du Grand Reims et la commune afin notamment de régulariser les flux financiers afférents à la gestion de ces zones par les communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et jusqu'au terme de la période provisoire de gestion communale et au plus tard au 31 décembre 2017.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**La Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims**

**Catherine VAUTRIN**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 176

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 22

Votant(s) : 198

Excusé(s) : 8

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, M. Bernard LANDUREAU a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, M. Eric VERDEBOUT a donné pouvoir à Marcel VERGEZ, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Raphaël BLANCHARD, M. Serge HIET, M. Eric KARIGER, M. Christian LAPOINTE, M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, M. Claude VIGNON

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 188      Contre : 0      Abstention : 2

## **SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5215-20

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suipe, de la Communauté de communes des Rives de la Suipe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2017 portant création du corps intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires,

Considérant qu'il appartient à la Communauté urbaine du Grand Reims de définir les modalités d'organisation des secours sur son territoire dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence incendie et de secours,

Considérant que dans l'attente de la mise en place définitive de l'organisation des secours, la Communauté urbaine, en accord avec les communes concernées, souhaite confier à titre transitoire la gestion des centres de première intervention et des unités opérationnelles aux communes sur lesquelles ces équipements sont implantés,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions de gestion transitoire des centres de première intervention et des unités opérationnelles avec les communes de Prunay, Taissy, Bourgogne-Fresne, Lavannes, Beine-Nauroy, Prouilly, Ventelay, Courcy, Brimont, Loivre, Merfy, Saint-Hilaire-le-petit, Bétheniville, Saint-Masmes, Pontfaverger-Moronvilliers, Prosnes, Auménancourt, Bazancourt, Chigny-les-Roses, Sept-Saulx, Val-de-Vesle, Villers-Marmery, Cernay les Reims, Witry les Reims.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Yannick KERHARO**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.



Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 176

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 22

Votant(s) : 198

Excusé(s) : 8

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, M. Bernard LANDUREAU a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAUX a donné pouvoir à Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, M. Eric VERDEBOUT a donné pouvoir à Marcel VERGEZ, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes :**

Pour : 195

Contre : 0

Abstention : 0

**DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL  
TRANSFERT PARTIEL DE COMPÉTENCE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA  
MARNE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-61 et L.5215-20,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM), notamment l'article 10,

Considérant qu'en vertu de l'article L.5215-20 du CGCT, la compétence relative aux concessions de la distribution publique de gaz est une compétence obligatoire des communautés urbaines,

Considérant que la Communauté urbaine du Grand Reims est par conséquent compétente, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, s'agissant des concessions de la distribution publique de gaz,

Considérant que l'article L.5211-61 du CGCT prévoit qu'en matière de gaz naturel, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut transférer toute compétence à un syndicat mixte sur une partie de son territoire,

Considérant que les communes de Champfleury, Jonchery-sur-Vesle, Ormes, Puisieux, Saint-Léonard, Taissy, Trigny, Vandeuil et Verzy avaient transféré leur compétence relative à l'organisation de la distribution publique de gaz au SIEM,

Considérant la volonté d'assurer la continuité de l'organisation du service public de la distribution publique de gaz sur le territoire des communes ayant, antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2017, transféré cette compétence au SIEM,

Considérant que les statuts du SIEM prévoient notamment que tout établissement public de coopération intercommunale déjà membre du syndicat peut adhérer aux compétences qu'il n'a pas encore transférées,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de transférer au SIEM la compétence relative à l'organisation de la distribution publique de gaz, sur le territoire des communes suivantes : Champfleury, Jonchery-sur-Vesle, Ormes, Puisieux, Saint-Léonard, Taissy, Trigny, Vandeuil et Verzy.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Evelyne FRAEYMAN-VELLY**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 176

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 22

Votant(s) : 198

Excusé(s) : 8

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, M. Bernard LANDUREAU a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, M. Eric VERDEBOUT a donné pouvoir à Marcel VERGEZ, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Raymond AYALA, M. Charles GERMAIN, M. Christophe MADELAIN, M. Tarik MAZOUJ, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, M. Claude VIGNON

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 172      Contre : 13      Abstention : 6

**COMPÉTENCE FACULTATIVE  
RESTITUTION PARTIELLE  
ECOLES DE GUEUX ET DE MUIZON**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-41-3,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Considérant les demandes des communes de Gueux et Muizon,

Considérant que la communauté de communes Champagne Vesle, dont étaient membres les communes de Gueux et Muizon, était compétente en matière de « Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, ainsi que le service des écoles » et d'« Activités périscolaires »,

Considérant que ces compétences ont été reprises par la Communauté urbaine du Grand Reims au titre de ses compétences facultatives, conformément à l'article L.5211-41-3 disposant que le nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) exerce dans les anciens périmètres correspondant à chacun des EPCI ayant fusionné, les compétences transférées à titre supplémentaire par les communes à chacun de ses établissements,

Considérant que la Communauté urbaine du Grand Reims dispose d'un délai de deux ans pour décider d'exercer la compétence sur l'ensemble de son territoire, ou bien la restituer totalement ou partiellement à ses communes membres,

Considérant que les communes de Gueux et Muizon souhaitent se voir restituer dans les meilleurs délais ces deux compétences,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de restituer les compétences suivantes aux communes de Gueux et Muizon, portant respectivement sur les équipements « Ecole maternelle et élémentaire de Gueux » et « Ecole maternelle et élémentaire Marcel Bene » (Muizon) :

- construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, ainsi que le service des écoles,
- activités périscolaires : services d'accueil du périscolaire, y compris les nouvelles activités périscolaires

(TAP/NAP) et la restauration scolaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Katia BEAUJARD**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.



Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 176

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 22

Votant(s) : 198

Excusé(s) : 8

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, M. Bernard LANDUREAU a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LÉCONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, M. Eric VERDEBOUT a donné pouvoir à Marcel VERGEZ, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Raymond AYALA, M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes :**

Pour : 187

Contre : 3

Abstention : 4

## **EAU POTABLE**

### **ADHÉSION ET TRANSFERT PARTIEL DE COMPÉTENCE AU SYNDICAT DES EAUX DE FISMES**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-61 et L.5215-22,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 15 septembre 2016, portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la communauté d'agglomération de Reims-Métropole, des communautés de communes de Beine Bourgogne, Champagne Vesle, Fismes Ardre et Vesle, Nord Champenois, Rives de la Suippe, Vallée de la Suippe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville-en-Tardenois,

Vu les statuts du Syndicat des eaux de Fismes,

Considérant que la compétence Eau potable est une compétence obligatoire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant qu'aux termes de l'article L.5211-61 du CGCT, la Communauté urbaine peut transférer toute compétence à un syndicat de communes sur tout ou partie de son territoire,

Considérant que les communes de Bouvancourt, Breuil, Courlandon, Courville, Crugny, Fismes, Magneux, Montigny-sur-Vesle, Mont-sur-Courville, Romain, Saint-Gilles et Ventelay avaient transféré leur compétence Eau potable au Syndicat des Eaux de Fismes, et que la création de la Communauté urbaine a entraîné le retrait de ces communes du syndicat, conformément à l'article L.5215-22 alinéa II du CGCT,

Considérant que la Communauté urbaine souhaite transférer la compétence Eau au Syndicat des Eaux de Fismes pour la partie de son territoire comprenant les communes précédemment membres du syndicat,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

d'adhérer au Syndicat des Eaux de Fismes dans le cadre de la compétence eau potable,

de transférer au Syndicat des Eaux de Fismes la compétence eau potable sur le territoire des communes suivantes :

Bouvancourt, Breuil, Courlandon, Courville, Crugny, Fismes, Magneux, Montigny sur Vesle, Mont-sur-Courville, Romain, Saint-Gilles, Ventelay.

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Jean MARX**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 176

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 22

Votant(s) : 198

Excusé(s) : 8

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, M. Bernard LANDUREAU a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, M. Eric VERDEBOUT a donné pouvoir à Marcel VERGEZ, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

Mme Kim DUNTZE, M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes :**

Pour : 192

Contre : 1

Abstention : 1

## **TRAITEMENT DES DÉCHETS ADHÉSION ET TRANSFERT PARTIEL DE COMPÉTENCE AU SYVALOM**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-61,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aouigny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation des Déchets Ménagers de la Marne (SYVALOM),

Considérant que l'article L.5211-61 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'en matière de collecte ou de traitement des déchets ménagers et assimilés, un EPCI à fiscalité propre peut transférer toute compétence à un syndicat mixte sur une partie de son territoire,

Considérant la dissolution du Syndicat mixte de la collecte des Ordures Ménagères de l'Ouest Rémois (SYCOMORE) et du Syndicat mixte de la collecte des déchets ménagers Plaine et Montagne Rémoise (SYCODEC) actée par l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 car leur périmètre respectif était inclus en totalité dans celui de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que le SYCODEC et le SYCOMORE avaient tous deux transféré leur compétence traitement des déchets ménagers et assimilés au SYVALOM,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'adhérer au SYVALOM dans le cadre de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés,

de transférer au SYVALOM la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés, sur le territoire des communes suivantes :

Anthenay, Aouigny, Arcis-le-Ponsart, Auberive, Aubilly, Auménancourt, Baslieux-lès-Fismes, Bazancourt, Beaumont-sur-Vesle, Beine-Nauroy, Berméricourt, Berru, Bétheniville, Billy-le-Grand, Bligny, Bouilly, Bouleuse, Boulton-sur-Suippe, Bourgogne-Fresne, Bouvancourt, Branscourt, Breuil-sur-Vesle, Brimont, Brouillet, Caurel, Cauroy-lès-Hermonville, Chalons-sur-Vesle, Chambrecy, Chamery, Chaumuzy, Chenay, Chigny-les-Roses, Cormicy, Coulommes-la-Montagne, Courcelles-Sapicourt, Courcy, Courlandon, Courmas, Courtagnon, Courville, Crugny, Cuisles, Dontrien, Ecueil, Epoye, Faverolles-et-Coëmy, Fismes, Germigny, Gueux, Hermonville, Heutregiville, Hourges, Isles-sur-Suippe, Janvry, Jonchery-sur-Vesle, Jonquery, Jouy-Les-Reims, Lagery, Lavannes, Les Mesneux, Les Petites-Loges, Lhéry, Loivre, Ludes, Magneux, Mailly-Champagne, Marfaux, Merfy, Mery-Prémecy, Montbré, Montigny-sur-Vesle, Mont-sur-Courville, Muizon, Nogent-l'Abbesse,

Olizy-Violaine, Ormes, Pargny-les-Reims, Pévy, Poilly, Pomacle, Pontfaverger-Moronvilliers, Pouillon, Pourcy, Prosnes, Prouilly, Rilly-la-Montagne, Romain, Romigny, Rosnay, Sacy, Saint-Etienne-sur-Suippe, Saint-Euphraise-et-Clairizet, Saint-Gilles, Saint-Hilaire-le-Petit, Saint-Martin-l'Heureux, Saint-Masmes, Saint-Souplet-sur-Py, Saint-Thierry, Sarcy, Savigny-sur-Ardres, Selles, Sept-Saulx, Sermiers, Serzy-et-Prin, Thil, Thillois, Tramery, Trépail, Treslon, Trigny, Unchair, Val-de-Vesle, Vandeuil, Vaudemange, Vaudesincourt, Ventelay, Verzenay, Verzy, Ville-en-Tardenois, Villedommange, Ville-en-Selve, Villers-Allerand, Villers-Franqueux, Villers-Marmery, Vrigny, Warmeriville, Witry-les-Reims.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget ordures ménagères.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Pascal LORIN**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.



Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 176

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 22

Votant(s) : 198

Excusé(s) : 8

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, M. Bernard LANDUREAU a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LECONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, M. Eric VERDEBOUT a donné pouvoir à Marcel VERGEZ, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Raymond AYALA, M. Eric KARIGER, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes** :

Pour : 191      Contre : 1      Abstention : 0

## **INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME SERVICE COMMUN**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-4-2,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.422-1, L.422-8 et R.423-15,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aouigny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Considérant que les communes faisant partie d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants doivent assumer elles-mêmes l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, à l'exception des communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) dont l'instruction sera assurée par les services de la DDT.

Considérant la demande de plusieurs Maires d'adhérer au service commun de la Communauté urbaine du Grand Reims en charge de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- mettre un service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme à disposition des communes qui le souhaitent par voie de convention,
- d'approuver la convention annexée, relative à l'organisation et au fonctionnement du service instructeur avec chaque commune souhaitant y adhérer,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer ces conventions et à entreprendre toutes démarches et actions relatives à la mise en œuvre de ce service.

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Pierre GEORGIN**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

**EXTRAIT**

Présent(s) : 176

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND**  
**REIMS**

Représenté(s) : 22

Votant(s) : 198

Excusé(s) : 8

Absent(s) : 0

**SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le jeudi 19 janvier 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 13 janvier 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Maurice BENOIST, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, Mme Sylvie CARTIN, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, M. Jacky CRETY, M. Alain CULLOT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRault, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LÉMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MADELAIN, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie SIMON-DEPAQUY, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Pascal THIEBEAU, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Robert AUGUSTE a donné pouvoir à Sylvie PORET, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Luc BZDAK a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Guy DELONG a donné pouvoir à Alain CULLOT, Mme Anne-Marie GERMAIN a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Gérard TROCMEZ, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Guy LECOMTE, Mme Maryse LADIESSE a donné pouvoir à Nicolas MARANDON, M. Bernard LANDUREAU a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Thierry LÉCONTE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Anne MOYAT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Francky CARON, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Germain RENARD, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, M. Eric VERDEBOUT a donné pouvoir à Marcel VERGEZ, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Bertrand BOILLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Thierry BARBA, M. Denis BOUDVILLE, Mme Amélie BRABANT, M. Laurent COMBE, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Guy MOUCHEL, M. Daniel VAQUETTE, M. Jean-Marie VIEVILLE

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Christophe MADELAIN, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS

**Secrétaire** : Raphaël BLANCHARD

**Vice Secrétaire** : Marie THOMAS

**Votes :**

Pour : 176      Contre : 13      Abstention : 6

## **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN INSTAURATION - CONFIRMATION**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.211-1 à L.211-7, L.213-7 à L.213-8, R211-1 à R212-6,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.), les Plans d'Occupation des Sols (P.O.S.) et les cartes communales (CC) approuvés,

Vu les délibérations des conseils municipaux décidant d'instituer le Droit de préemption Urbain,

Considérant qu'il convient de confirmer le champ d'application du D.P.U. institué par les communes sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims notamment pour les zones urbaines (des P.O.S., des P.L.U. et des cartes communales) et les zones à urbaniser (des P.O.S. et des P.L.U.) et l'utilisation du D.P.U. renforcé afin de répondre aux opérations d'aménagement et de logement qui peuvent être envisagées,

Vu l'avis du bureau communautaire du lundi 16 janvier 2017,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

de confirmer le droit de préemption urbain institué avant le 31 décembre 2016 suite à l'approbation des documents d'urbanisme des communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims,

d'autoriser la délégation du droit de préemption urbain à la commune si cette dernière en fait expressément la demande pour un projet relevant de ses compétences propres.

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Pierre GEORGIN**

[Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 janvier 2017 et de la réception en Préfecture le 23 janvier 2017.